

Les Disciples de Massenet

Voici un chœur qui, grâce à une discipline exigeante et à un enthousiasme durable, se perfectionne de jour en jour. Au festival Bach-Bethoven de l'an dernier, il avait causé grande surprise à ceux qui ne le connaissaient pas en chantant d'excellente façon, dans une langue complètement étrangère et avec une préparation d'a peine deux mois, les chœurs pas toujours faciles, oh, non! de l'ode à la joie de Schiller. Cette année, il a eu non seulement à la remettre sur le métier — pour le Concert Symphonique du 19 — mais aussi à se lancer dans l'étude d'une nouvelle œuvre, très difficile, pour le festival de ce printemps: le Requiem de Manzoni, de Verdi.

Cela n'a pas empêché les Disciples de Massenet de préparer avec une joie minutieuse leur concert annuel.

Le programme, donné hier soir au Monument National, et qui sera répété dimanche, était, comme celui de l'an dernier, en deux parties: l'une composée de chœurs, la seconde présentant un sketch en 6 tableaux de M. Charles Goulet intitulé Rhapsodie en Couleurs. J'ai moins aimé ce sketch que celui de l'an dernier qui consistait en scènes russes. A vrai dire un seul tableau mérite des louanges sans aucune réserve: il s'appelle *Chester Antiqua* et se passe chez une modiste, dont les chapeaux coiffent quatre têtes charmantes qui passent à travers le couvert de la boîte, et l'enveloppe de papier de soie pour chanter des jolies petites choses.

La partie concert, elle, mérite les plus grands éloges. Mettons de côté certains légers et passagers accords à la justesse pour témoigner de l'excellence des interprétations et de l'équilibre parfait des voix, des rythmes et des nuances. D'avoir réussi à donner de l'intérêt à cette vieille ruse qu'est le *Prelude en ut mineur* de Rachmaninoff est déjà un beau tour de force; et est vrai que l'arrangement vocal de Bornschein y est pour quelque chose, mais même cela n'aurait pas été suffisant.

Et puisque j'ai cité cette pièce, je note tout de suite que celle qui le suivait, *Marinette*, de Jacques Dalcroze, une chanson merveilleusement écrite et si finement chantée, a obtenu un succès énorme, le plus grand de la soirée. On a entendu ici, sur des détachés exacts comme si une seule voix les chan-

tail, des nuances surprenantes de douceur.

Un geste de camaraderie auquel on ne saurait trop applaudir est celui qu'a fait M. A.-E. Whitehead, le directeur des *Cathedral Singers*, partenaires des Disciples de Massenet aux Festivals, en écrivant pour eux un fort beau chœur à voix mixtes: *Oh, love will venture in*. M. Whitehead en a été remercié par la ferveur mise au service de son œuvre par M. Charles Goulet et ses chanteurs.

Il faudrait commenter toutes les œuvres du programme pour rendre justice à leur exécution. Aussi, comme le chœur les répète dimanche, vaudrait-il mieux en réserver la surprise aux auditeurs qui iront au Monument National.

Le choix qu'a fait M. Wilfrid Pelletier des Disciples de Massenet pour l'un des deux chœurs qui officient au festival, est le plus bel éloge qu'on pouvait faire de M. Charles Goulet et de son excellent chœur et la manière dont ils ont chanté hier est à la fois une preuve qu'ils y ont pris une joie qu'ils s'efforcent de faire durer.

Frédéric PELLETIER

Stanislas Leczynski dans le Palatinat

Berlin. — Le roi de Pologne Stanislas Leczynski, qui termina ses jours comme duc de Lorraine et fut le beau-père de Louis XV, est une figure historique familière aux Français. A Nancy, des monuments célèbres ont marqué son passage. Moins connus sont ceux qui témoignent de son séjour dans le Palatinat, comme la maison de campagne qu'il avait baptisée "Tschifflik", et qui devint plus tard le somptueux château de Karlsberg près de Zweibrücken.

C'est le 4 juillet 1714 que Stanislas, âgé de 37 ans, arriva dans le Palatinat. Il avait perdu son trône à la suite de la bataille de Poltava. Son protecteur Charles XII, roi de Suède, mit à sa disposition le duché de Deux-Ponts, qui rapportait un revenu de 70,000 thalers. L'ex-roi s'y rendit avec sa femme et ses deux filles et y vécut fort simplement, ce qui le rendit populaire. Il y fut cependant l'objet d'un attentat et perdit une de ses filles. Après la mort de Charles XII son héritier réclama le duché et Stanislas, sans ressources, dut se réfugier à Bergzabern, puis dans un village près de Wissembourg, à la frontière française, où le Régent l'avait autorisé à s'installer. Stanislas y vécut quelque temps d'une façon besogneuse, cherchant à marier sa fille au margrave de Bade, qui exigeait une dot.

Mais Marie Leczynska était réservée à de plus hautes destinées. Ce fut le roi de France qui la demanda en mariage, en 1725. Il fit un sort à son beau-père, à qui il abandonna les duchés de Lorraine et de Bar, avec une pension de 2 millions. Stanislas résida alors à Nancy et Lunéville, où il fut surnommé le "Philosophe bienfaisant". Il protégea les lettres et les arts et travailla à l'embellissement de ses deux capitales.

La reine de France, qui gardait un souvenir ému de sa jeunesse passée dans le Palatinat, se faisait envoyer tous les ans des cerises cueillies sur un arbre qu'elle avait planté elle-même, dans le parc de la maison de campagne de Tschifflik.

"Marguerite Bourgeoys" par Robert Rumilly

(Spes, éditeur, Paris)

Utilisant les archives de la Congrégation de Notre-Dame, M. Robert Rumilly a écrit la biographie de Marguerite Bourgeoys la plus complète, et l'on ose dire la plus vivante et la plus intéressante que nous possédions de cette grande Montréalaise.

M. Rumilly a tracé de Marguerite Bourgeoys une figure saisissante, disant les "Nouvelles Littéraires" de Paris. Il en a profité pour reconstituer l'atmosphère, la vie même de Montréal à ses débuts héroïques. Il a ainsi ajouté à son œuvre une belle fresque montréalaise, et doublé l'intérêt, déjà considérable, d'une biographie de Marguerite Bourgeoys. Notre public, et en particulier les anciennes élèves de la Congrégation de Notre-Dame, feront bon accueil à ce livre. Il est aussi permis d'espérer que sa diffusion en Europe pourra contribuer à hâter la beatification de la Vénérable Mère Bourgeoys.

Ce volume est en vente au Service de la Librairie du Devoir, 75c franc.

Société de phthisiologie de Montréal

Ce soir, à 9 h., assemblée régulière de la Société de phthisiologie, à l'Institut Bruchési, 1464 St-Hubert.

Sujets traités:

I. — Pneumolyse intra-pléurale. Conception actuelle, instrumentation nouvelle. Dr Georges Deshaies.

II. — Sténose pulmonaire dans la province de Québec. Dr L. Ranger.

III (a) — Suppression broncho-pulmonaire (2 cas). Drs Chs Bertrand et Ernest Lenoir.

(b) Pneumo bilatéral alterné devenu simultané par insufflations unilatérales. Dr S. Beaudry.

(c) Tuberculose pulmonaire, forme adulte chez un enfant de 4 ans. Pneumothorax artificiel. Dr Azarie Paquette.

Pourquoi tant de fonctionnaires...

(Suite de la 1re page)

méritent une sévère condamnation. Le discours du budget a puisé une part de son inspiration dans cette enquête. Le budget de cette année est un bel effort. L'on peut le comparer aux budgets Fielding et Robb.

L'orateur rappelle qu'il a rencontré M. Dunning avant que celui-ci ne devint ministre de la Couronne en Saskatchewan. M. Dunning était alors un pionnier, un colon, il avait peu de ressources et d'instruction. A force de travail, M. Dunning s'est élevé à une position de haute responsabilité. Il possède une parfaite connaissance des besoins de l'ouest et de l'est. A ce titre il peut faire beaucoup pour instaurer une politique satisfaisante à toutes les parties du pays.

Les accords de commerce avec les Etats-Unis et l'Angleterre marquent un progrès réel. Mais fait-on tous les efforts possibles pour accroître nos échanges commerciaux avec le continent européen, particulièrement avec la France? M. Gariépy se demande si la Canada est aussi bien représenté en France qu'il devrait maintenant l'être. Ce serait le temps d'y voir.

Réponse vague

M. Gariépy dit avoir beaucoup de respect pour les membres du cabinet fédéral; chacun, dans sa sphère particulière, remplit bien ses devoirs. Mais s'aperçoivent-ils que les réponses qu'ils donnent parfois aux questions des députés ne sont pas justes à l'égard des représentants du peuple? Pour bien remplir leur mandat, il faut que les députés obtiennent des renseignements exacts au sujet des affaires de l'Etat. L'autre jour, par exemple, le député de Québec-Montmorency a appris que le gouvernement fédéral fait tout son possible, dans le domaine de sa juridiction, pour maintenir la paix et l'ordre, alors qu'il avait demandé si le gouvernement fait quelque chose pour enrayer la propagande communiste. M. Gariépy est d'avis que la Chambre devrait avoir au sujet de cette déclaration. A Montréal seulement il existe 200 clubs communistes qui se réunissent régulièrement. Ces clubs ont leurs listes de membres, leurs initiations, leurs moyens de propagande. La Chambre sait-elle qu'aux Trois-Rivières on distribue depuis des mois des tonnes de propagande communiste?

M. Lapointe intervient

M. Ernest Lapointe: L'honorable député sait-il que si l'on fait de la propagande séditionnelle quelque part, il appartient aux autorités provinciales d'y voir?

M. Michaud (ministre des Pêcheries): Je crois que le comté (Trois-Rivières) est représenté par le procureur général du Québec.

M. Ernest Lapointe: Exactement. M. Gariépy: Les autorités fédérales et provinciales devraient collaborer. Je ne crois pas que l'on doive se relancer la balle quand il s'agit d'une question aussi importante.

Fonctionnaires récalcitrants?

Par trois fois, le député des Trois-Rivières a tenté d'obtenir la liste des fonctionnaires du ministère de la Marine qui ont travaillé sur le Saint-Laurent pendant l'année 1936. On lui a refusé ces renseignements sous prétexte que la préparation des réponses occasionnerait trop de travail aux fonctionnaires, alors qu'en réalité il ne s'agit que d'une liste de 400 noms. M. Gariépy proteste contre de pareilles méthodes. Elles sont antidémocratiques. L'an dernier le député de Nicolet-Yamaska (M. Lucien Dubois) a fait adopter une résolution demandant au gouvernement de créer une commission pour étudier le projet de la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, pont qui relierait Trois-Rivières à la rive sud. Il y a quelques jours, en réponse à une question du député de Nicolet, le ministre des Travaux publics a déclaré que l'on n'avait rien fait en dépit de la résolution adoptée l'an dernier. Cela n'est juste ni envers les députés ni envers les contribuables. En ce temps de chômage, la construction de ce pont — si l'on juge opportun de le décréter — fournirait de l'emploi à de nombreux sans-travail.

On trouve facilement de l'argent pour augmenter les armements, pour acheter des contre-torpilleurs, pour construire des salles militaires. Un pont aux Trois-Rivières, qui est au centre de la province de Québec, rendrait service à des centaines de mille personnes. De justes droits de péage rendraient l'entreprise intéressante du strict point de vue commercial.

Fonctionnaires unilingues

La Confédération n'avait pas pour but de fusionner les races. Ce fut une alliance contractée par les nations constituantes du Canada, chacune devant retenir son identité. Avant 1867, le Bas-Canada se gouvernait lui-même. Sous le régime fédéral il devait conserver tous ses droits. La majorité de la population de la province de Québec est de langue française. Ce fait n'empêche pas que l'on doit étudier ses griefs à leurs mérites. La commission du service civil, tel qu'elle fonctionne actuellement, est devenue une menace. L'on en entend parler avant longtemps. M. Gariépy regrette qu'il n'ait pas plus de temps à sa disposition pour faire une revue générale de la situation dans la province de Québec. Il veut du moins parler de quelques cas qui se sont produits dans son comté.

Quand on sait que la ville de Trois-Rivières est peut-être la ville la plus française du monde, d'Amérique en tout cas, on ne se fait pas une idée de ce qui se passe dans le reste de la province par ce qui se produit dans cette ville, où le directeur de la gendarmerie royale est un Anglo-Canadien, M. Chamberlain.

L'an dernier, lorsque les employés de la *Wabasso* ont fait la grève, ils ont envoyé une délégation auprès du sous-ministre du Travail à Ottawa. Celui-ci était accompagné de quelques fonctionnaires en vue du ministère. Aucun d'eux ne pou-

vait dire un mot de français. M. Gariépy a dû servir d'interprète. M. Gariépy prend soin de dire qu'il ne s'agit pas d'une question de patronage, de dollars, de sous, mais d'une question de dignité, il faut prendre les justes moyens de combattre les griefs de la population. Le député n'a rien à dire au sujet du ministre: il veillera sans doute à ce que cela ne se répète pas dans l'avenir.

Quand le gouvernement a décidé de clore les camps de chômeurs, on a voté des millions de dollars pour améliorer les voies des chemins de fer. On a nommé M. Humphrey Mitchell pour diriger la nouvelle politique. M. Mitchell ne sait pas le français. N'aurait-on pas pu lui désigner un assistant de langue française?

L'été dernier, on a fait des travaux dans le port des Trois-Rivières où tous les employés sont d'origine française. L'inspection des travaux a été faite par un ingénieur du ministère des Transports, M. Vuill, courtois et aimable, mais qui ne savait pas un mot de français.

Il n'y a pas longtemps, le bureau du vérificateur général des finances a envoyé deux employés étudier les livres du port des Trois-Rivières. Ils ont passé deux semaines aux Trois-Rivières, ne sachant parler le français ni l'un ni l'autre. Si un employé de langue française, ne sachant pas un mot d'anglais, était chargé d'une fonction officielle dans la ville représentée par M. Church, on le jetterait dans le lac Ontario en moins de deux heures. M. Gariépy dit que les eaux du Saint-Laurent sont aussi profondes et froides que celles du lac Ontario. M. Gariépy déclare qu'il poursuivra en s'en allant pour comprendre pourquoi une certaine presse du Québec parle de sécession.

Pas séparatiste, mais fier

M. Gariépy n'est pas séparatiste mais il est d'avis que l'on doit mieux traiter la province de Québec. A ce propos il désire mettre au point une déclaration faite la veille par le député de Kootenay-est, M. H. H. Stevens. Celui-ci s'efforçait de démontrer qu'il faut se débarrasser de l'esprit de parti; il a rappelé que quinze députés libéraux, après avoir dénoncé la politique militaire du gouvernement, ont voté en faveur du ministère comme des moutons. Le député de Kootenay-est est d'ordinaire plus heureux dans ses expressions. M. Gariépy dit qu'il n'est pas opposé à une défense militaire canadienne. Mais il a jugé que les crédits militaires sont trop élevés. M. Gariépy approuve la politique générale du parti libéral; il diffère d'opinion avec le gouvernement sur la nécessité d'augmenter les crédits militaires. Il a donc voté contre ces crédits.

En dépit de tout ce qu'on a dit, un nouvel aspect de la question a surgi. La *Saturday Night* du 27 février a fait entendre que le programme militaire de cette année est le même que celui de 1933. On a dit déjà que ce programme permettrait de maintenir une force suffisante dans le cas de difficultés pour l'Empire.

"A l'ordre"

Le président-adjoint (M. Sander-son) à l'ordre. Je crois que l'honorable député est hors d'ordre en référant à un débat maintenant terminé. Je le prie de se restreindre à ses remarques au budget.

M. Gariépy: J'ai terminé mes remarques à ce propos. Je voulais tout au plus faire connaître au député de Kootenay-est mon attitude au sujet des crédits militaires.

M. Ernest Lapointe: Puis-je demander à mon honorable ami s'il préfère ce qu'en dit la *Saturday Night* à ce qu'en a dit mon très honorable chef (M. King) et à ce que j'en ai dit moi-même?

M. Gariépy: M. le président, puisque vous avez dit que la question est hors d'ordre je ne me propose pas d'en parler davantage mais je puis bien répondre au ministre. Il sait fort bien l'estime que j'ai pour lui et le respect général dont il est l'objet. Mais il doit, comme ses collègues, sur une question donnée, prendre l'avis des fonctionnaires, lire des mémoires, etc. Il comprend donc qu'un autre doive se faire une idée personnelle. Dans le passé, la population a été trompée, non pas intentionnellement je veux l'admettre. Après coup, l'on s'est aperçu qu'on s'était trompé. Après avoir réfléchi, j'ai cru bon, pour ma part, d'adopter l'attitude que l'on sait.

Le président-adjoint. — A l'ordre. L'honorable député est hors d'ordre.

M. Ernest Lapointe. — Et il n'a pas répondu à ma question.

M. Gariépy. — M. le président,

Bientôt Pâques!

Donnez votre commande sans tarder

AVIS A CEUX qui étouffent : LES PASTILLES VALDA

donnent de l'Air et activent la Respiration

En Vente partout Les Exiger EN BOITES portant le nom VALDA

Agent Général pour le Canada : J. Alfred OUMET 34, St-Paul Est, Montréal.

je m'en remets à votre décision. Je vous ai tout au plus répondu à la question qui m'avait été posée. Je n'ai d'ailleurs aucun intérêt personnel dans l'affaire. Il s'agit de remplir mon devoir envers le public, envers ceux qui m'ont élu. J'ai passé une bonne partie de ma vie dans l'ouest. J'ai été ministre dans un cabinet provincial (en Alberta). Je respecte les institutions britanniques.

M. Gariépy passe à la question de l'aide au Québec et à l'Ontario. Les agriculteurs du Québec souffrent de méthodes inadéquates de production et de mise sur le marché. Un Dr Tory, ancien directeur de l'Institut des recherches, pourrait faire une enquête profitable là-dessus. Le député termine en disant que la population du Québec a droit d'être servie par des gens qui la comprennent et qui sympathisent avec elle. Il espère que l'an prochain il pourra féliciter les ministres de ce qu'ils auront fait à ce sujet.

Le comité du Sénat

approuve le projet de loi du transport

Ottawa, 12. (C.P.) — Le comité sénatorial des chemins de fer a adopté hier le projet de loi amendé du ministre des transports pour la création d'une Commission de transports.

Le comité a rejeté l'amendement proposé par les représentants des provinces maritimes afin de soustraire à l'autorité de la Commission

DOULEURS

MIGRAINES
NEURALGIES
MAUX de DENTS
MAUX de TÊTE
LUMBAGO
RHUMATISME
INSOMNIE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Les cachets

KALMINE

ont soulagé des milliers de personnes aux prises avec la douleur.

RAPIDITE D'ACTION
EFFET PERSISTANT
ECONOMIQUE

Sans ennui pour le coeur et l'estomac.

KALMINE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Concessionnaire exclusif au Canada

J. ALFRED OUMET

84, est, rue ST-PAUL - MONTREAL

HOTEL QUEEN MARY

(Dollard THEORET, prop.)

3774, Ch. Reine-Marie - Montréal

Etant voisin de l'Oratoire St-Joseph, les pèlerins ont tout avantage à y descendre. Tarifs raisonnables.

Le carême du

CALENDRIER —

Demain: SAMEDI, 13 mars 1937

Sainte-Ephrasie, vierge.

Lever du soleil, 6 h. 32.

Coucher du soleil, 6 h. 52.

Lever de la lune, 5 h. 57.

Coucher de la lune, 6 h. 15.

Dernier quart, le 5, à 4 h. 17m. du matin.

Nouvelle lune, le 12, à 2 h. 32m. du soir.

Premier quart, le 19, à 6 h. 46m. du matin.

Pleine lune, le 26, à 6 h. 12m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

La grève de l'opposition provinciale se continue

Les oppositionnistes décident de ne pas assister à la séance de 11 heures ce matin à la Chambre pour "protester contre le despotisme et les denis de justice du premier ministre"

Déclaration de M. Bouchard

Québec, 12. (D.N.C.) — L'opposition a décidé ce matin de ne pas assister à la séance de 11 heures de la Chambre pour protester contre le despotisme et les denis de justice du premier ministre. M. Bouchard a déclaré que l'opposition ne siège pas afin de protester avec véhémence.

Voici le texte de la déclaration de M. Bouchard: "Nous avons décidé de ne pas assister ce matin à la séance de onze heures de la Chambre parce que nous désirons protester contre le despotisme et les denis de justice du premier ministre, qui nous prive des moyens que met en œuvre notre disposition les règlements de l'Assemblée législative pour remplir convenablement notre devoir de membres de l'opposition. C'est ainsi que le chef du gouvernement est en train d'abolir, et rapidement, les privilèges des représentants du peuple pour faire de notre Parlement provincial un simulacre d'assemblée représentative pour la remplacer par l'autocratie la plus absolue.

"Il est un règlement qui empêche l'Assemblée de prendre en considération aucune mesure importante et non urgente avant l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Le premier ministre s'est fait rendre une décision par le président de la Chambre, lui permettant de faire voter une loi augmentant de dix à quinze millions le budget du crédit agricole alors que la Commission qui l'administre n'a pas encore un seul sou de prêt à même les dix millions qui ont été votés à la session de fin d'année.

"Nous avons protesté contre cette violation flagrante des règlements, mais en vain; le premier ministre voulait faire passer sa loi immédiatement pour s'en servir dans les élections de la Beauce. Sa volonté a fait loi.

"Nous avons un règlement permanent fixant à onze heures du soir la fin des séances et ce règlement décreta qu'il ne peut pas être modifié par la Chambre à moins d'un avis public. Ce règlement dit qu'on ne peut y déroger que pour prendre un vote en cours. Hier soir, malgré nos protestations, le premier ministre a obtenu le président de la Chambre, en violation des règlements, la permission de continuer la séance. Le

M. Hepburn et M. Duplessis

Le premier ministre d'Ontario remercie le premier ministre de Québec et son cabinet d'avoir décidé de passer une législation semblable à celle d'Ontario sur le salaire minimum — M. Croll et M. Tremblay

Toronto, 12 (C. P.). — L'Assemblée législative de l'Ontario a adopté hier soir en deuxième lecture le bill du salaire minimum des hommes.

A l'issue du débat, le premier ministre, M. Hepburn, a remercié le premier ministre de la province de Québec, M. Duplessis, et son cabinet d'avoir décidé de passer un bill semblable dans le Québec. De cette façon, le reproche qu'on ne faisait, dit M. Hepburn, de mettre le marché du travail ontarien en concurrence ruineuse avec celui des autres provinces tombe pour le moins en ce qui concerne la province de Québec.

L'Ontario, comme le Québec d'ailleurs, a déjà une loi du salaire minimum des femmes. La loi du salaire minimum des hommes et son autorité l'établissement d'une commission qui imposera un salaire minimum, selon les besoins, au profit de quelque 400,000 hommes. Les aides agricoles et domestiques ne sont pas inclus dans cette loi. Le ministre des services sociaux et du travail, M. Croll, a exhibé des enveloppes de paye comme preuve de l'exploitation d'ouvriers de la part de leurs patrons. M. Hepburn est demeuré fidèle aux critiques de la loi faites par l'ancien premier ministre conservateur, Henry. Il s'est contenté de dire que la désapprobation de M. Henry révèle bien le "véritable esprit tory", qui considère le travail comme une marchandise.

M. Croll a fait ensuite une longue déclaration dans laquelle il s'est dit autorisé par le ministre du Travail de la province de Québec, M. Tremblay, de dire que cette dernière province fera adopter une loi à peu près identique à celle de l'Ontario relativement au salaire minimum masculin. Nos députés industriels et commerciaux doivent un cordial merci au gouvernement Duplessis d'adopter une telle loi parce qu'elle protège l'industrie, le commerce et le salaire ontariens. Le ministre Tremblay va jusqu'à dire que les commissions du salaire minimum masculin se tiendront en contact étroit et constant pour rendre leurs décisions. Le ministre québécois va même plus loin que nous le souhaitons et nous en sommes très heureux. L'Ontario a aussi l'Industrial Standards Act, l'équivalent de la Loi des contrats collectifs de Québec. Les deux provinces, comme on le voit, sont engagées sur la voie de la plus étroite coopération dans le monde du travail.

premier ministre voulait empêcher des membres de l'opposition absents de parler sur l'Adresse pour faire adopter au cours d'une séance de nuit maintenant défendue par les règlements.

"Nous allons déchirer ce baïllon"

"En face d'un pareil déni de justice, nous n'avons qu'une chose à faire, c'était de nous retirer et c'est ce que nous avons fait. Le premier ministre abuse de la force numérique de son parti en Chambre pour nous priver par tous les moyens possibles de la liberté de parole, qui est essentielle chez les représentants du peuple dans toutes nos assemblées délibérantes.

"Il m'a même empêché de présenter une motion pour protester contre les insultes dont notre race vient d'être l'objet de la part d'un professeur de journalisme à l'Université Columbia de New-York, mais ce n'est que partie remise, car le baïllon du premier ministre, qui était si dévoué aux intérêts canadiens-français au cours des élections, nous allons le déchirer d'une façon ou d'une autre.

"Le député de Kamouraska, M. Chalouit, avait grandement raison quand il déclarait que nous n'avions jamais eu dans la province un chef aussi autocratique que celui que nous avons à l'heure actuelle. Et c'est ce gouvernement tyrannique qui nous avait promis de nous faire libre de toutes nos libertés constitutionnelles.

"C'est ce gouvernement de braves qui compte dix députés partisans contre un oppositionniste, qui viole les règlements de la Chambre édictés pour assurer au peuple que leurs représentants pourront librement exercer leurs mandats et faire connaître les erreurs de l'administration; c'est avec ces denis de justice que le gouvernement compte se maintenir.

"J'espère pouvoir, grâce à eux, cacher ses turpitudes, mais il trompe si l'opposition ne peut plus se faire entendre sur le parquet de l'Assemblée législative, nous nous ferons entendre au dehors.

"Voilà une opinion d'un député de l'Union nationale sur ce que se passe en Chambre? La voilà telle que je la trouve dans la déclaration du représentant de Kamouraska, publiée le 10 mars dans l'Action catholique. Il régit en Chambre un régime de tyrannie et d'arbitraire."

La guerre d'Espagne

Elle est internationale, disent les rouges — Déclaration de Caballero

Madrid, 12 (S.P.A.). — On sait que le "gouvernement" affirmé qu'il y a plusieurs milliers d'Espagnols dans les troupes blanches qui se dirigent sur Madrid. Le ministre des affaires étrangères, Vayo, et le général Miaja, commandant en chef des rouges, dans le centre du pays, disent que la présente guerre est internationale. Des feuilles rouges reprochent aux "pays démocratiques" de demeurer inactifs devant la guerre "internationale" qui sévit en Espagne.

Il paraît que Valence se prépare à faire tenir au comité de la non-intervention une note accusant l'Italie d'avoir enfreint l'accord relatif à l'Espagne en envoyant des troupes dans ce pays.

Paris, 12 (S.P.C.-Havas). — Le "président du Conseil" Largo Caballero a dit en substance ceci, dans une interview accordée à M. Jacques Berthel, envoyé du Temps: Valence: Nous ne voulons pas causer une guerre mondiale, mais si nous sommes obligés de nous défendre, nous le ferons sans égard aux conséquences. La surveillance qu'il est question d'établir, pour assurer la non-intervention, opérera uniquement en faveur des blancs, de sorte que le "gouvernement" sera justifié de faire tout ce qu'il pourra pour la rendre inefficace. Nous ne nous laisserons pas englober. Nous importerons autrui d'armes que nous le pourrions. Nous avons déjà fait toutes sortes de sacrifices pour empêcher la guerre de s'étendre, mais désormais "l'Espagne" exercera son droit de puissance souveraine.

Caballero a aussi dit que jamais l'Espagne ne deviendra bolcheviste ou anarchiste.

Laurence Mullen revient d'Espagne

Paris, 12 (P.C.Havas). — Laurence Mullen, milicien canadien de retour d'Espagne, s'embarque ce soir sur l'Ausonia. Militant communiste, il se trouvait en Russie lorsque la guerre civile en Espagne éclata. Il fut envoyé à Valence, où, sur sa demande, il fut d'abord recueilli au consulat britannique, puis rapatrié sur la légation du Canada à Paris. Il compte dès son retour à Toronto écrire un livre sur son odyssee.

"Nous allons voir si le gouvernement a la confiance de la Chambre" (M. Duplessis)

Le premier ministre propose le vote sur la motion d'ajournement du débat sur le discours du Trône proposé par le député libéral de Bagot — La motion Dumaine est rejetée par 45 contre 8

TOUS LES DEPUTES DE L'OPPOSITION SE RETIRENT

Le président proclame l'Adresse adoptée à l'unanimité, sans amendement

Québec, 12. — Après le discours de M. Oscar Drouin, hier soir, à l'Assemblée législative, M. Cyrille Dumaine (libéral, Bagot) propose l'ajournement du débat.

M. Duplessis: — Je ne comprends pas l'opposition. On ajourne le débat après avoir fait des discours de quatre heures pour ne rien dire. Le débat sur l'Adresse a été assez long. Nous aurons l'occasion de présenter des lois et de discuter pour la Chambre. Pourquoi ajourner le débat? Ou l'adresse à l'appui de la Chambre, ou elle ne l'a pas. Que ceux qui prétendent que le gouvernement est en danger aient le courage de proposer une motion de non-confiance et nous allons prendre le vote. Je les défie tous du premier au dernier (app.).

Est-ce le baïllon?

M. Léon Gasgrain: "Est-ce l'annonce du baïllon?"

M. Duplessis: "Le député de Témiscouata ne s'aperçoit pas du changement de gouvernement. S'il y avait un baïllon, ce serait un service à lui rendre. Que l'opposition, au lieu de se promener et de dire que le gouvernement est en danger, ait donc le courage de proposer un amendement comportant un vote de non-confiance au gouvernement. (Elevant la voix.) Ayez donc du courage. Baissez-vous donc au lieu de parler (app. prolongés)."

M. Léon Gasgrain: Comment peut-on se battre en Chambre sans parler? (app. à gauche.)

M. Duplessis: La meilleure manière pour l'opposition d'obtenir du succès, c'est de ne pas parler. M. Léon Gasgrain: Ce n'est pas ce que vous avez fait pendant dix ans.

M. Duplessis: Je propose que le vote soit pris immédiatement sur la motion d'ajournement et nous allons savoir si le gouvernement a la confiance de la Chambre. (app. prolongés à droite.)

Un contre sept, mais nous n'avons pas peur

M. Bouchard se dresse, courroucé, et, d'un air de défi, déclare: "Que le premier ministre est donc courageux, qu'il est donc beau de le voir lancer des défis, quand nous sommes un contre sept. Quel courage. Mais nous n'avons pas peur. Nous allons nous battre et on ne nous empêchera pas de dire ce que nous avons à dire. On ne pourra pas nous appliquer le baïllon. C'est à faire rire que d'entendre le premier ministre nous dire que nous avons peur de nous battre quand ils sont sept contre un.

Le premier ministre se plaint de la longueur des discours. Il se plaint que l'opposition retarde les délibérations. Oublie-t-il que celui qui vient de terminer siège à la

droite de l'orateur, qu'il est des dissidents de son parti et non un des membres de l'opposition? Oublie-t-il que sur six discours sur l'Adresse, il y en a eu trois seulement par des députés de l'opposition?

M. Duplessis: — Si nos députés nous laissent, c'est le temps de prendre le vote.

M. Bouchard: — Non, ce n'est pas le temps. Nous avons le droit d'exprimer nos opinions. C'est la droite qui retarde la Chambre. Les membres du gouvernement nous font perdre du temps, quand ils posent des objections ou des questions au lieu de prononcer des discours.

J'ai connu un temps où les députés à la droite de l'orateur, se levaient pour parler et suivre les règlements de la Chambre. Je protestais contre la tactique employée par le gouvernement. Peut-être que ça lui coûtera cher dans l'élection de la Beauce.

Dans la Beauce

Des députés. — Quel est votre candidat dans la Beauce?

M. Bouchard. — On va voir, nous allons étudier leur programme. On peut pas se prononcer avant.

M. Duplessis: — Je pensais qu'un candidat se choisissait avant l'appel nominal.

M. Bouchard: — Les chefs libéraux de la Beauce nous ont déclaré qu'ils n'appuyaient pas de candidat en particulier.

M. Bouchard: — Oui, des chefs libéraux. En tout cas, s'ils ont dit ça, ils vont changer d'idée à partir de ce soir. Vous aurez peut-être des surprises le jour d'élection. Nous allons continuer le débat.

Vacarme

M. Duplessis réclame de nouveau le vote et le chef de l'opposition reprend son siège. Il se produit un vacarme indescriptible. De temps à autre on perçoit la voix de M. Bouchard qui crie: "Prenez-le, votre vote." Il est onze heures. Amusez-vous avec votre vote. Couvrez-vous de ridicule.

Le président lit alors la motion de l'ajournement du débat et pendant que les whips de l'Union Nationale vont chercher les députés, ceux de l'opposition se concertent avec animation.

8 contre 46

On prend le vote, et la motion d'ajournement du débat est rejetée par 46 contre 8. MM. Oscar Drouin et René Chalouit étaient sortis pendant le vote. (MM. le Dr Hamel et Grégoire n'avaient pas assisté à la séance.)

Aussitôt le vote pris le résultat est proclamé par le président, M. le Dr Trudel. M. Cyrille Dumaine, député de Bagot, libéral, se lève: "Il est 11 heures et je ne comprends pas..."

Une erreur de tactique...

(Suite de la 1ère page)

rabie du côté du gouvernement à cause de l'absence de nombreux députés qui sont dans le comté de Beauce pour y faire la lutte pour le gouvernement.

L'opposition s'en va

L'opposition n'a pas proposé d'amendements ni posé la question de non-confiance, sur le vote de l'Adresse. Après s'être concertée pendant la préparation du vote, elle a décidé de faire une grande sortie impressionnante.

"Puisque, dit le chef, on n'observe plus les règlements pour aucune considération; puisque rien ne nous protège plus; puisque nous sommes un contre sept, il est parfaitement inutile de venir siéger ici. Si le gouvernement procède, fier de sa force, comme dans les temps antiques, je me retire et je demande à mes collègues de me suivre."

M. Bouchard quitte son fauteuil et part, suivi de ses collègues, pendant que des applaudissements se font entendre dans les galeries. Les députés passent derrière le fauteuil du président et s'en vont dans le corridor voisin où ils causent.

Les autres députés s'amuse et lancent des brocards sur l'allure plutôt débonnaire de la législation, que personne paraît prendre fort au tragique. Le fait est qu'après la séance, oppositionnistes et gouvernementaux se sont mis à causer de façon amicale.

M. Duplessis délie M. Drouin de tout secret

La séance a été par ailleurs sans intérêt dramatique intense, sauf lorsque MM. Duplessis et Drouin ont rappelé les circonstances du départ du ministre des Terres et Forêts, et surtout lorsque M. Duplessis a rappelé la profonde amitié qui régnait entre ces deux hommes, et dit comme la conduite soudaine et inattendue de M. Drouin l'avait affecté.

M. Duplessis a aussi délié M. Drouin de tout secret ministériel.

et l'a défié de lancer la moindre accusation contre son intégrité.

M. Drouin était profondément ému; une sorte d'angoisse se traînait dans sa voix, lorsqu'il a clament passionnément qu'il n'avait pas été déloyal à l'égard de la confiance. Il admire, il estime profondément M. Duplessis; mais c'est pour lui une question d'idées de principe, non de personne.

Le discours de M. Drouin a été fréquemment interrompu par des mises au point de M. Duplessis et des ministres. Ces derniers ne laissent pas passer une affirmation importante, sans y apporter le correctif, la négation ou la précision voulus.

Ce matin, l'opposition a décidé de continuer sa grève d'hier soir. Ce qui a amené un loustic ministériel à dire: "Au nom de qui ils sont, on pourra pas dire qu'ils font la grève sur le tas."

M. Bouchard a envoyé aux journaux un communiqué qu'on l'aurait lu et où il déclare que l'opposition ne siègera pas ce matin en signe de protestation.

Alexis GAGNON

L'emprunt français

Paris, 12 (S.P.A.). — Aujourd'hui commence la souscription de la première tranche de l'emprunt de 10 milliards 500 millions de francs (près de 480 millions de dollars), que le Parlement a autorisé, pour assurer la défense nationale. Cette première tranche est de 1 milliard de francs. Elle porte 4 1-2 pour 100 d'intérêt.

Les adresses au Roi

Québec, 12. (D.N.C.) — M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, a annoncé ce matin que toutes les municipalités, sociétés et corps publics de la province désirent faire parvenir une adresse à Georges VI, à l'occasion de son couronnement. Cette adresse sera transmise au Dr Alb. Paquette, secrétaire de la province, à Québec, alors qu'elles seront envoyées à Ottawa et de là, transmises à Londres par voie diplomatique.

M. Duplessis et le tramway

Québec, 12. (D.N.C.) — Le comité des Bills privés a continué ce matin l'étude du bill de Verdon.

On étudie la clause du bill pour forcer la compagnie des Tramways de Montréal à payer une taxe de \$25,000 par année à la ville pour l'usage des rues pour le service d'autobus.

M. Maurice Duplessis rappelle les circonstances qui ont entouré la signature du contrat sous le gouvernement de Sir Lomer Gouin. Il déclare que la population de Montréal a été odieusement pressurée et sacrifiée pour assurer un intérêt de 6 pour cent sur le capital mouillé de la compagnie.

Une commission a été nommée alors pour surveiller l'exécution du contrat, ce qui était en soi-même illégal et contraire à l'intérêt public.

La compagnie devait payer chaque année \$500,000 à la ville de Montréal, pour location des rues, mais à condition que les profits fussent déclarés. Comme la compagnie n'en admet pas depuis plusieurs années, la ville de Montréal ne retire pas grand chose en retour de son contrat. M. Duplessis est en faveur de la clause si on ajoute une disposition pour garantir les usagers contre une augmentation de taxes.

M. Arthur Vallée, C.R., représentant de la compagnie, demande que la ville se présente devant la Commission pour indiquer ses griefs. L'Assemblée annuelle de la compagnie a lieu demain matin, et on devrait laisser au moins ce répit aux parties. M. Vallée dit que la compagnie a payé à Montréal \$19,000 en taxes depuis le contrat. Finalement, on ajourne l'affaire à mardi prochain.

Cautionnement de \$15,000

Sur la demande du procureur de la couronne, Me Oscar Gagnon, le magistrat Desmarais a fixé à \$15,000 le cautionnement de chacun des deux Torontois Harry Black, et Alex Richemond, qui comparaissent ce matin sous l'accusation d'avoir assailli et causé de graves blessures corporelles à Max Rottenberg, le 18 février dernier.

La Politique

Séance sans l'Opposition

"L'Orateur fait rapport que l'Opposition ne s'intéresse pas aux travaux de la Chambre, alors nous allons procéder", dit M. Duplessis — "Il semble que l'opposition a décidé de se battre en se sauvant" — Les 15 millions pour le crédit rural

Québec, 12 (D.N.C.) — La loyale opposition de Sa Majesté continuait ce matin à l'ouverture de la séance de l'Assemblée législative la grève de protestation que l'adoption imminente de l'Adresse en réponse au discours du Trône avait déclenchée hier.

Au début de la séance, le chef de l'opposition n'est pas à son siège, quelques rares députés libéraux arrivent et dans toute la Chambre, la députation est clairsemée. "Le chef de l'opposition n'est pas arrivé", dit M. Duplessis, on pourrait peut-être aller le chercher. Le président de la Chambre suspend alors la séance pour quelques minutes et... le chef de l'opposition n'arrive point. Bien plus, les députés libéraux présents à l'ouverture sont disparus. C'est la grève.

L'orateur ouvre alors la séance. "M. l'orateur, dit le premier ministre, faites rapport que l'opposition ne s'intéresse pas aux travaux de la Chambre, alors nous allons procéder."

Après la présentation de quelques pétitions, le bill 150, concernant la loi refondant la charte d'association des optométristes et opticiens de la province a été référé au comité des bills publics.

De 10 à 15 millions

Immédiatement ensuite, M. Duplessis a parlé de la loi augmentant de 10 à 15 millions "de dollars le crédit rural provincial, alors que la Chambre siègeait en comité plénier pour étudier les résolutions.

Il semble dit-il, que l'opposition a décidé de se battre en se sauvant. Alors que le gouvernement veut voter une somme de 5 millions pour augmenter le crédit agricole provincial l'opposition ne s'occupe pas des cultivateurs."

Le premier ministre rappelle alors qu'à la session d'octobre le gouvernement s'est déjà saisi de cette question. "Si l'ancien régime a trouvé bon, continue-t-il, de fournir une garantie de 15 millions pour sauver une banque et que cette somme était importante, à plus forte raison quand il s'agit de se porter au secours de la banque nationale où sont déposées non seulement des valeurs matérielles, mais toute la richesse du pays, nos traditions qui sont préservées au sein de la vie rurale.

Il ne s'agit pas d'une dépense, mais d'un placement, parce que le crédit favorisera l'établissement des jeunes, mettra du soleil dans les foyers, alors qu'avec l'ancien régime, il n'y avait que de l'angoisse et de l'anxiété. Nous avons l'avantage de prêter aux cultivateurs à 2.5 pour cent. Les cultivateurs feront cet emprunt sans avoir à déboursier pour les frais d'enregistrement. Nous n'avons pas besoin de dire tout le bénéfice que la province retirera de la circulation de ce 15 millions qui aura, entre autres avantages, celui de faire reprendre confiance aux prêteurs individuels qui s'apercevront que la province n'hésite pas à prêter aux cultivateurs.

"Je n'hésite pas à dire que cette législation est la plus prospère et la plus progressive jamais présentée ici. Le chef de l'opposition, M. Godbout, a déclaré un jour que la loi du crédit agricole était la plus néfaste et il a dit que dans 25 ans on la regretterait. Voyez-vous, ça ne prend pas de temps à comprendre, seulement 25 ans. C'est la loi la plus saine, la plus juste et en présence de la législation qui nous est soumise, je regrette que l'opposition ne porte pas plus d'intérêt et qu'elle juge à propos de ne pas assister aux séances quand nous voulons aider les cultivateurs." (appl.)

Les rapports du "Journal"

Québec, 12. — Dans une déclaration faite ce matin, M. Oscar Drouin met le public en garde "contre les rapports parlementaires tendancieux" du Journal, de Québec.

M. Vital Cliche

Québec, 12. (D.N.C.) — M. Vital Cliche, candidat de l'A.L.N., a parlé hier à Saint-Jean de Landale, Saint-Thomas et Saint-Côme. Il était accompagné de MM. Edouard Lacroix, Joseph Poulin, maire de Saint-Georges, Joseph Paquet, ancien candidat libéral, et du Dr Fernand Lizotte, de Saint-Aubert.

M. Cliche a dit qu'il appuie le même programme, celui de l'Action Libérale Nationale qu'il a toujours défendu. Le candidat de M. Lacroix dit que le régime Duplessis est antinational et dispendieux.

M. Cliche parle aujourd'hui à Saint-Philémon et à Notre-Dame.

La petite propriété

Québec, 12. — La Chambre a adopté ce matin un bill de M. Bilodeau pour prolonger de 1er février au 1er mai, le délai accordé à la Commission de la petite propriété pour présenter son rapport au gouvernement.

Une fois cette question décidée, on est passé au rapport suivant à l'effet de nommer M. Laclaire Berger, directeur intérimaire des finances, et M. Caron a imposé l'ajournement.

On a ensuite adopté plusieurs articles de l'ordre du jour, notamment l'octroi de \$100,000 à l'hôpital Sainte-Justine.

M. le Dr Hamel dans la Beauce

Québec, 12. (D.N.C.) — Une grande assemblée a eu lieu hier soir Saint-Georges-de-Beauce, en faveur du candidat de M. le Dr Philippe Hamel, député de Québec centre, M. Wilfrid Doyon.

Au cours de la réunion qui était sous la présidence conjointe de MM. Albert-T. Dutil, président de l'U.C.C., et H.-D. Poulin, pro-maire de Saint-Georges, des discours ont été prononcés par le Dr Hamel, et S. H. le maire J.-Ernest Grégoire, de Québec.

M. Doyon a également tenu une autre assemblée à Tring-Jonction. Dans son discours, M. le Dr Hamel a fait un historique du mouvement de l'Union nationale, et a plaidé à ses auditeurs les engagements que le premier ministre de la province a signés relativement à la création d'une hydro provinciale.

L'orateur s'est appliqué à démontrer que le trust de l'électricité demeure le centre de la dictature économique et qu'il est responsable des salaires de famine actuellement payés aux ouvriers de cette province.

Le maire de Québec, M. Grégoire, a fait remarquer que l'on n'encore rien fait pour abattre le trust de l'achat du bois de pulpe, qui ronge notre province, et même que le trust des machines agricoles.

M. Duplessis et le communisme

Québec, 12. — A la séance de ce matin à l'Assemblée législative, M. Duplessis a fait une déclaration au sujet du communisme, à la suite des discours de M. Gariépy à Ottawa.

Il déclare que le gouvernement est prêt à aller à l'extrême limite de ses pouvoirs, puisque les pouvoirs de la province en cette matière sont limités par l'acte de 1867. Il ajoute que le communisme constitue dans notre province un danger qu'il faut chasser.

Une loi

M. Duplessis ajoute qu'Ottawa peut déporter les communistes et que le gouvernement provincial va continuer sa lutte et il annonce une loi au sujet du communisme.

Ajournement à midi

Québec, 12. — Après un débat sur le communisme, ce matin, la Chambre s'est ajournée à mardi.

MM. Vital Cliche, Ed. Lacroix et Horace Philpott à Radio-État dimanche

Québec, 12. — On nous informe que dimanche soir prochain, le 14 de 8 h. à 9 h., au poste de Radio-État, CRCK (Québec), on entendra M. Vital Cliche, candidat du groupe électoral dans la Beauce, ainsi que ses lieutenants, MM. Edouard Lacroix et Horace Philpott, avocat.

Il est possible que, pendant cette heure, on entende aussi M. Fred A. Monk. Il est à noter que les orateurs ci-dessus mentionnés parlent directement de Saint-Georges-de-Beauce, par suite d'un arrangement conclu avec Radio-État par un accord spécial de la T. S. F. de Québec avec Saint-Georges-de-Beauce. Des déclarations importantes seront faites au sujet de la présente campagne électorale du comté de Beauce.

M. Bouchard proteste contre ces injures

Québec, 12. (D.N.C.) — Au début de la séance d'hier après-midi, le chef de l'opposition M. T.-D. Bouchard, a demandé l'ajournement pour parler d'une "question grave et urgente", à savoir les injures contre les Canadiens-français contenues dans une lettre d'un professeur de l'Université Columbia, lettre reproduite par le "Globe and Mail" de Toronto. M. Bouchard demande à la Chambre de protester contre ces insultes révoltantes. M. Duplessis a répondu que la question n'était pas assez importante pour demander l'ajournement et qu

Le P. Dutilly étudiera la botanique à Washington

Saint-Hyacinthe, 12. (D.N.C.) — Le R. P. Arthème Dutilly, O.M.I., supérieur de la maison des Oblats à Rougemont, comté de Rouville, spécialiste en botanique, s'inscrit incessamment au cours de botanique de l'Université Catholique de Washington. Il sera libre de travailler dans les laboratoires et les musées d'Etat tout comme dans ceux de l'Université, et aura à sa disposition, pour ses travaux de recherches, le fameux herbier Langlois, l'un des plus considérables aux Etats-Unis.

Une bourse d'études octroyée par MM. Bona Dussault et Onésime Gagnon, respectivement ministres de l'Agriculture et des Mines, Chasse et Pêcheries, dans le cabinet Duplessis, lui permet de parfaire ainsi ses études. Le Père Dutilly, qui est originaire de Roxton-Pond, comté de Shefford, faisait partie l'été dernier du personnel de l'expédition annuelle du vaisseau *Nascope*, du gouvernement fédéral, dans les régions arctiques.

Au cours de l'expédition, le savant religieux a pu faire une ample moisson de spécimens de la flore des régions arctiques. Ces spécimens ont été envoyés à Rome, où ils enrichiront les collections déjà offertes par le Père Dutilly, et qui se trouvent aux musées pontificaux du Vatican et du Latran. A l'Université catholique de Washington, on a permis au Père Dutilly de publier en français sa thèse de doctorat et on lui a fait entrevoir la possibilité de devenir *Research assistant*, ce qui conférerait à ses travaux le patronage officiel et le prestige de l'institution.

Le couvre-feu pour le 25 avril

C'EST LA DEMANDE QUE FONT LES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES

Le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, qui avait conduit le 4 mars dernier auprès du Comité exécutif une forte délégation pour demander le couvre-feu, vient de faire une deuxième démarche.

Dans une lettre datée du 8 mars et adressée au président et aux membres du Comité exécutif, le comité remercie de l'accueil qu'il a reçu, rappelle les raisons en faveur du couvre-feu invoquées par le vicaire général du diocèse, le président de la Cour des jeunes délinquants et le chef de police de Lachine, puis il indique la date qui lui paraît la plus favorable pour l'établissement de la mesure. Voici la dernière partie de cette lettre:

"Nous venons donc vous demander de décréter que le couvre-feu sera établi dès cette année en même temps que le changement d'heure, le 25 avril.

"Il reste encore assez de temps d'ici à la mise en vigueur de cette mesure pour l'expliquer aux parents et obtenir leur entière collaboration.

"Nous comptons en effet sur cette collaboration plus encore que sur les menaces et les punitions pour la bonne observation du règlement.

"Nous avons l'assurance que le clergé s'empressera d'exposer aux fidèles les avantages du couvre-feu et le devoir qui leur incombe d'en féliciter la mise à exécution.

"Grâce à ce concours, cette mesure pourra être appliquée sans trop de difficultés et donner tous les fruits que nous en attendons pour la sauvegarde de la moralité, de la santé et du développement intellectuel de nos enfants."

Les sociétés sont confiantes que le Conseil municipal se rendra à leur demande.

Réunion mensuelle des retraitants

La réunion mensuelle des Retraitants de Montréal aura lieu dimanche prochain, 14 mars, dans la chapelle des jeunes gens de la paroisse de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et de Bordeaux.

A 9 h. 15, messe suivie du petit déjeuner et de la conférence dans la salle paroissiale. Cette conférence sera donnée par le R. P. Arthur Dubois, S.J., professeur d'économie politique au scolasticat de l'Immaculée-Conception et aumônier-adjoint de l'Association catholique des Voyageurs de commerce. Il parlera du régime éristique. Plusieurs confesseurs sont à la disposition des retraitants avant la messe.

Tous les hommes et jeunes gens qui ont fait une retraite fermée sont cordialement invités à cette réunion.

La nouvelle constitution de l'Etat libre

Dublin, 12 (A. P.). — Le président de l'Etat libre d'Irlande, M. Eamon de Valera, a présenté hier au Dail Eirean l'ébauche de la nouvelle constitution de l'Etat libre. Il a annoncé que le texte proposé comme définitif sera rendu public le 7 avril et soumis à l'examen des législateurs le 14 avril.

En préparation

Voyage à l'Exposition de Paris — et tournée d'Europe.

De Montréal et Québec à bord du "Lafayette" — 1er septembre.

Prix d'aubaines.

Le DEVOIR-VOYAGES

Metropolitan Life Insurance Company

Compte rendu pour l'exercice finissant le 31 décembre 1936

ASSURANCES EN VIGUEUR

Assurances-Vie:	
Ordinaires	\$10,896,871,470.00
Industrielles	7,175,974,709.00
Collectives	3,238,129,605.00
Total	\$21,310,975,784.00

Assurances-Maladie et Accidents	
Indemnités hebdomadaires	\$17,238,719.00

Polices:	
Vie (y compris 1,808,476 certificats d'assurance collective)	42,990,980
Maladie et Accidents (y compris 979,343 certificats d'assurance collective)	1,206,808

ACTIF ET PASSIF

Actif	\$4,494,701,772.24
------------------------	---------------------------

Passif:	
Réserves statutaires pour les polices	3,920,990,791.00
Dividendes payables aux détenteurs de polices en 1937	101,581,144.00
Autres obligations	145,705,169.55
Réserve pour les éventualités	48,000,000.00
Total du passif	\$4,216,277,104.55

Fonds sans attributions (excédent)	\$278,424,667.69
--	------------------

OPÉRATIONS DE 1936 (chiffres pour l'année)

Assurances nouvelles sur la vie:	
Ordinaires	\$1,114,803,062.00
Industrielles	1,009,049,516.00
Collectives	142,020,543.00
Total	\$2,265,873,121.00

Assurances remises en vigueur et augmentées	\$709,108,639.00
--	-------------------------

Versements aux bénéficiaires et aux détenteurs de polices:	
Versements au décès	\$164,916,631.02
Autres versements aux détenteurs de polices	346,227,175.39
Total des versements	\$511,143,806.41

OPÉRATIONS DE 1936 (moyennes journalières)

Nombre des polices-vie émises et remises en vigueur, par jour	17,284
Nombre des règlements d'assurance effectués, par jour	2,344
Montant des assurances-vie émises, remises en vigueur et augmentées, par jour	\$9,818,422.00
Somme versée aux bénéficiaires et aux détenteurs de polices, et augmentation de la réserve, par jour	\$2,450,501.00
Augmentation journalière de l'actif	\$857,753.00

AFFAIRES CANADIENNES

Assurances-vie en vigueur au Canada, à la fin de 1936		\$1,065,096,301
Ordinaires	\$592,861,421	
Industrielles	394,161,933	
Collectives	78,072,947	
Assurances nouvelles sur la vie, au Canada en 1936		\$138,149,096
Assurances-vie remises en vigueur et augmentées au Canada en 1936		\$36,230,807
Visites faites par des gardes-malades et sans frais supplémentaires, aux détenteurs de polices canadiens, en 1936		379,000
Publications sur l'hygiène distribuées au Canada, en 1936		4,319,000

Placements au Canada		\$270,965,606.51
Obligations du Dominion et autres, garanties par le gouvernement	\$69,497,116.84	
Obligations provinciales et municipales, garanties par les provinces et les municipalités	\$112,728,585.78	
Autres placements	\$88,739,903.89	
Polices en vigueur au Canada		2,649,677
(y compris 48,880 certificats d'assurance collective)		
Ordinaires	406,732	
Industrielles	2,200,065	
Collectives (certificats)	42,880	
Paiements aux détenteurs de polices canadiens, en 1936		\$28,592,050.05

La Metropolitan est une organisation mutuelle. Ses biens sont gardés aux profits de ses détenteurs de police, et tout surplus partageable est remis à ses détenteurs de police sous forme de dividendes.

★ ★ ★ ★ ★

À l'heure actuelle, environ un cinquième de la population du Canada et des États-Unis est assurée à la Metropolitan, et un grand nombre de ces assurés détiennent au moins deux polices.

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY

Siège social: NEW-YORK

FREDERICK H. BECKER
président du conseil

LEROY A. LINCOLN
président



Bureau principal pour le Canada:
OTTAWA.

HARRY D. WRIGHT
deuxième vice-président et gérant pour le Canada

Mr. Drouin soutient le débat contre tous les ministères

M. Drouin a reçu ses fonds, à titre d'organisateur pour le district de Québec, de MM. Paul Gouin, Edouard Masson et Hector Langevin, en 1935, et de MM. Alphonse Raymond et Duplessis lui-même en 1936; il ne savait pas d'où provenait cet argent parce qu'il n'était pas chargé de la perception des souscriptions électorales

La prime sur le beurre et le fromage — Salaire minimum et salaire raisonnable — M. Duplessis n'a pas refusé d'intenter des poursuites aux directeurs du trust du charbon, mais qu'il se hâte de déposer des mandats — Le trust de la gazoline

FEU NOURRI DE QUESTIONS, D'OBJECTIONS DE LA PART DE M. DUPLESSIS, DES MINISTRES ET DES DEPUTES MINISTERIELS

Québec, 12. — Voici le texte du discours prononcé hier à l'Assemblée législative par M. Oscar Drouin, député de Québec-Est, discours qui a été haché d'inter interruptions par le premier ministre, par les membres du cabinet et les députés ministériels.

Monsieur l'Orateur: — Avant de continuer le discours que j'ai commencé hier dans le sens que je l'ai commencé, je dis dans l'événement le compte rendu de l'Assemblée tenue hier (mercredi) à l'appel nominal dans la Beauce. J'y lis les paroles suivantes prononcées par M. Perron. Ce M. Perron déclare ceci: "On a accusé notre chef d'avoir reçu de l'argent des trusts, mais celui qui a dit cela, le 4 mars, a fait une rectification dans l'événement en disant qu'il n'accusait pas M. Duplessis, mais qu'il voulait parler de la caisse du parti. Et qui était l'organisateur du parti dans le temps? — Ce n'était pas M. Duplessis, mais M. Drouin, qui ne fait plus partie du cabinet et j'en suis content."

Ces jours derniers à la Chambre, à une rectification du premier ministre, le chef de l'opposition a déclaré que c'était l'organisation qui était accusée d'avoir reçu l'argent des trusts et non le premier ministre directement. Sur ce, le premier ministre a dit: "Est-ce une allusion au député de Québec-Est?"

Les souscriptions électorales

Je suis forcé cet après-midi, en face de ces remarques, je suis forcé, dis-je, en face de ces affirmations de M. Perron, de faire une déclaration, vu que l'on a semblé rejeter certaines accusations sur mes épaules. Je n'ai pas le droit de laisser passer cela, et je vais dire à la Chambre ce que je sais personnellement des souscriptions aux élections de novembre 1935 et d'août 1936. Chacun sait qu'en novembre 1935, l'Union Nationale n'avait pratiquement pas de fonds électoraux. J'étais l'organisateur de l'Union Nationale à Québec, et M. Edouard Masson était l'organisateur du district de Montréal. Aux élections de novembre, j'ai reçu les fonds nécessaires de M. Paul Gouin, de M. Masson et d'un autre citoyen dont je ne me souviens pas le nom, je crois que c'est l'un des propriétaires de la maison Valiquette, de Montréal.

Voilà à gauche: On le sait nous autres.

M. René Labelle: M. Langevin...

M. Hector Langevin.

M. le Dr Léo Duguay: L'ancien secrétaire privé de M. Perron.

M. O. Drouin: J'ai reçu très peu d'argent pour l'organisation des élections de 1935; et je donne ma parole d'honneur que je n'ai jamais su dans le temps où cet argent avait été pris. Je m'occupais de l'organisation, et non de la collection des fonds électoraux. Ici, à Québec, nous n'avons reçu que de petites souscriptions privées, grâce au dévouement personnel de nos amis qui se sont saignés pour nous aider.

Pour les élections du mois d'août, j'étais l'organisateur en chef du district de Québec-Est. J'ai reçu l'argent nécessaire de deux personnes: du premier ministre et de l'honorable Alphonse Raymond. Qu'il soit bien entendu que je n'ai pas de reproches à leur faire, mais il me faut rétablir les faits. Je déclare la même chose pour les élections de 1936. Je ne sais pas d'où ces fonds venaient, et j'en suis sûr. Tout ce que je sais, c'est que j'ai eu un dossier des argent reçus, et que je suis prêt à le soumettre sans avoir rien à changer. Et il dit que quand M. Perron insinue des choses semblables, il rend un bien mauvais service à sa cause et à son parti. Il me force contre mon gré à dire des choses; à dire que je ne sais rien de la provenance de ces fonds, et que c'est aux personnes qui les ont eues à déclarer d'où ils viennent. Je ne sais rien de plus que ce que j'ai déclaré à ce sujet.

M. Drouin reprend ensuite son discours.

La prime sur le beurre et le fromage

L'Union nationale, dit-il, a fait une autre promesse aux dernières élections; elle a promis une prime sur la fabrication du beurre et du fromage aux cultivateurs de la province de Québec.

L'Action libérale nationale par l'entremise de M. Edouard Lacroix avait d'abord fait cette promesse. Plus tard, M. Godbout réitéra pour le parti libéral la promesse d'une prime sur la fabrication du beurre et du fromage, mais pour certaines saisons seulement.

Je me souviens — et on me corrigera dans les termes que j'emploie si je suis dans l'erreur, car je ne veux commettre aucune erreur de détail — le chef du gouvernement avait déclaré au cours d'une assemblée: "M. Godbout vous promet cette prime pour certains mois; moi je vous la promets pour toute l'année."

Aussi je m'engageais personnellement une promesse aussi importante n'a pas été incluse dans le discours du trône. Le premier ministre a déclaré dans le discours du trône que

son gouvernement allait encourager la fabrication du beurre et du fromage. C'est une belle déclaration mais on admettra que c'est vague et qu'entre cela et l'octroi de la prime il y a une marge qui peut être aussi large que l'océan.

Et c'est une promesse qui, de par sa nature doit être appliquée aujourd'hui même, et non pas seulement demain ou après-demain. Car c'est aujourd'hui et non après-demain que les cultivateurs ont besoin de cette prime. Car elle a été promise, pour être payée jusqu'à ce que le prix du beurre atteigne trente sous la livre et le prix du fromage 15 sous la livre pour les cultivateurs. C'est donc une promesse qui, de sa nature, ne doit pas être différée. Et je me demande pourquoi on n'a pas apporté cette réforme à la présente session.

Salaire minimum

Nous avions promis aussi une loi du salaire minimum pour les hommes. Voici une réforme sociale claire, qui avait été promise dans notre programme. Je dois ici rappeler à Paul Gouin, malgré les divergences d'opinion sur diverses questions, qu'il tenait beaucoup à cette réforme. Or, il n'en est mention dans le discours du trône. Le ministre du Travail me fait signe que non. Si le ministre est capable de m'indiquer une référence dans le discours du trône à une loi du salaire minimum, de m'indiquer le paragraphe où cela se trouve, je m'inclinerai. Mais pour une question d'une si haute importance, je ne puis concevoir que l'application d'une pareille promesse ne reçoive pas une mention dans le discours du trône.

(M. William Tremblay passe alors à M. Drouin, un texte souligné du discours du trône). Le ministre du Travail, dit M. Drouin, me passe le discours du Trône et souligne un passage. On y lit que le ministre du Travail a veillé à l'exécution des lois, qu'il a pris les moyens nécessaires pour faire payer des salaires raisonnables aux ouvriers. Je le répète: si le ministre dit qu'il a l'intention de présenter une loi du salaire minimum pour les hommes, je le croirai et je m'incline. Mais s'il ne me le dit pas, je vais interpréter la déclaration du discours du Trône suivant le sens normal.

Salaire raisonnable

M. William Tremblay: Je suis surpris d'entendre la déclaration du député de Québec-Est, quand déjà toute la province est au courant depuis cinq semaines que le gouvernement va présenter une loi du salaire minimum pour les hommes. Et le fait est si bien connu, et il a été si bien compris que la province d'Ontario va adopter une loi calquée, si l'on peut dire, sur la loi que présentera la province de Québec. Je suis d'autant plus surpris que pendant les six mois que l'honorable député a été avec nous, il était au courant des projets du ministère du Travail.

M. Drouin: Si mon intervention a eu pour résultat de faire connaître en cette Chambre la résolution du gouvernement d'adopter un projet de salaire minimum pour les hommes, j'en suis heureux. Mais je n'étais pas au courant d'un projet aussi défini. J'ai entendu dire, j'ai vu dans certains journaux qu'il était question d'une loi du salaire minimum. Mais encore une fois, si l'on aura une loi du Travail dit qu'il y aura une loi du salaire minimum, j'accepte sa déclaration.

M. Tremblay: Je regrette vivement d'avoir à revenir sur la question. L'ancien régime était habitué à parler seulement de salaire minimum. Or dans la loi que nous allons présenter, le mot n'est employé que le moins possible parce qu'ordinairement les patrons faisaient et font un maximum du minimum de la loi. Nous employons plutôt le mot salaire raisonnable. Je crois que l'honorable député comprendra son erreur sur ce point.

M. Drouin: Je suis prêt à reconnaître l'erreur, si j'y en ai une.

M. Barrette: Et il y en a une.

La dictature économique

M. Drouin: J'aborde maintenant la dernière partie de mon discours, pour traiter de la principale question: la dictature économique, la puissance des trusts. Cette dictature économique, elle existe encore; elle n'a pas perdu son emprise; elle empoisonne, elle étrangle notre vie économique; elle paralyse les activités sociales de nos compatriotes en les empêchant d'acquiescer la richesse, en enlevant la chance aux Canadiens français de profiter du développement de nos ressources naturelles, elle les laisse délibérément dans la pauvreté, car le contrôle est entre les mains de la haute finance anglaise et américaine.

L'opposition du capital anglais

M. Onésime Gagnon: L'honorable député vient de parler de dictature économique. Le député de Québec-Est a fait une déclaration à une assemblée dans la Beauce. Le journal le Devoir rapporte cette déclaration dans laquelle l'honorable

table député dit qu'il a démissionné parce qu'il a réalisé que les réformes désirées ne vont pas s'accomplir à cause de l'opposition du capital anglais. Le Devoir est un journal bien informé, mais comme cette déclaration est de nature à jeter du discrédit sur ses anciens collègues, comme elle contient des insinuations blessantes pour les anciens collègues de l'honorable député, je lui demanderais s'il est correctement rapporté. Je voudrais lui demander de donner des précisions, de nous dire quel est le capital anglais qui a ainsi établi une opposition et quels collègues il veut viser?

M. Drouin: J'ai fait une déclaration dans le comté de Beauce à ce sujet; j'en ai fait une aussi au manège militaire. Je ne sais pas si j'ai été bien compris, mais je vais répéter ce que j'ai dit dans la Beauce. Ce que j'ai dit, c'est que j'avais senti que pour avoir des réformes économiques importantes, et des réformes sur la question de l'électricité, j'avais senti que l'influence de la haute finance anglaise était sur mon chemin et que je ne pouvais réussir; l'honorable ministre me parle d'allusions blessantes à l'égard de quelques ministres; il n'y a pas eu d'allusions blessantes. Il me demande d'indiquer quel capital anglais et quels ministres sont visés. Je dis que c'est la haute finance qui contrôle les compagnies d'électricité qui s'enrichissent sur la route et m'empêchent d'avoir les réformes que je demande.

"Qu'il mette son siège en jeu"

M. Maurice Duplessis: Il y a des limites que je ne laisserai pas dépasser; il y a des règles de convenances et de loyauté que je ne laisserai pas violer et fouler aux pieds. Si le député de Québec-Est qui a siégé six mois avec nous, est capable et s'il a l'audace d'affirmer que de près ou de loin, directement ou indirectement, moi-même, à sa connaissance personnelle, ai été influencé par le capital anglais, qu'il ait le courage d'apporter des précisions et de mettre son siège en jeu. Ce n'est pas la conduite d'un homme traité comme il l'a été par ses anciens collègues, ce n'est pas la conduite d'un collègue que nous avons choqué, que nous avons porté sur la main, qui a eu la pleine et entière confiance de ses collègues, ce n'est pas une conduite digne que de lancer de pareilles accusations qu'on ne peut prouver. Je n'ai qu'une chose: ma réputation, je suis pauvre, je n'ai que ma réputation, et je n'endurerais pas que qu'on se soit attaqué à l'une ou l'autre et je défie qui que ce soit de les attaquer.

M. Drouin: M. le président, le premier ministre a ici un privilège qui n'est pas concédé aux autres membres de la Chambre, — celui de poser des questions et de faire des corrections et d'en profiter pour faire un discours. J'espère que l'on voudra bien me concéder le même privilège quand je poserai moi aussi des questions.

Dans mes paroles en Beauce et ici, en quoi ai-je attaqué l'intégrité personnelle du premier ministre? Il n'est pas question de cela. Je ne l'ai pas attaqué.

Bons traitements et services rendus

M. Drouin: ... Pas même indirectement. Mais l'un des réformes auxquelles je tiens le plus, c'est l'établissement d'une Hydro et j'ai senti que les grosses compagnies, contrôlées par la haute finance anglaise, étaient sur mon chemin. J'ai rien dit en Beauce contre le premier ministre personnellement. Je n'ai pas l'intention d'attaquer personnellement le premier ministre, ni aucun membre de son cabinet. Et ils le savent. Mais j'ai l'intention de dire et de répéter, — et de parler avec fermeté, — que dans la province de Québec nous n'en aurons plus que la dictature économique, composée surtout de la haute finance anglaise, empêche les réformes que nous préconisons.

Je ne porte aucune accusation contre les membres du cabinet, je le répète. C'est vrai que j'ai été bien traité par eux. J'ai dit hier des le début de mon discours, je n'ai pas reculé, cela ne m'a pas gêné. Je me suis montré solidaire du gouvernement pour le temps que j'en ai fait partie. Je n'ai pas eu peur de dire que j'ai été bien traité. Mais je souhaite une chose: c'est qu'on suppose que ces bons traitements, ils sont venus un peu en retour de quelques services que j'ai pu rendre à l'Union nationale et à quelques députés. (On applaudit dans les galeries).

M. Albini Paquette: Le député de Québec-Est admet-il que la dictature économique dont il parle est le résultat de la politique du gouvernement précédent?

M. Drouin: Mais certainement. Qu'est-ce que j'ai préché? Pourquoi me suis-je séparé de mon parti, le parti libéral? C'est exactement cela que j'ai dit, et je le dis depuis trois ans.

Je suis un idéaliste, peut-être, on m'en a fait la reproche. Mais je tiens à le rester car je tiens à l'exécution de certaines idées. Et je vais me battre pour ces idées, quelles qu'en soient les conséquences.

Si j'ai tort, je succomberai peut-être. Mais j'aurai eu conscience d'avoir accompli mon devoir.

M. Auguste Boyer (U.N., Châteauguay): Le député de Québec-Est voudrait-il me permettre une question? Ce sera la seule. Je demande poliment au député de nous dire bien sincèrement si, dans son opinion, les ministres et les députés actuels de l'Union Nationale sont liés par la dictature économique?

M. Drouin: C'est une question habile, très habile. Je réponds simplement que je me bats pour certaines réformes pour lesquelles je me suis battu dans les rangs du parti libéral, et je me bats maintenant dans les rangs de l'Union Nationale. Je me bats pour avoir ces réformes. Je ne les ai pas encore eues.

Les règlements et les interruptions

M. Hermann Barrette (U.N., Terrebonne): Le député de Québec-Est est-il au courant que, ce matin, au comité des bills privés, nous nous sommes battus contre un genre de dictature économique, contre un trust? Qu'il vienne au comité et il verra que les députés de l'Union Nationale, et moi pour un, je suis contre la dictature économique autant que n'importe qui dans cette Chambre, et peut-être plus.

M. T.-D. Bouchard: M. le président, le gouvernement semble avoir une tactique étrange. On ne répond pas aux discours de ceux qui parlent sur l'Adresse, mais on interrompt les orateurs à toute minute. Je comprends que le député de Québec-Est permet les questions. Mais on admettra qu'il est assez difficile pour un député de refuser. En toute justice, on ne devrait pas abuser, et cela hâterait les délibérations.

M. Duplessis: Le chef de l'opposition donne l'exemple: il interrompt en ce moment.

M. Bouchard: Je demande qu'on observe le règlement. J'en ai le droit.

M. Barrette: Parlant sur le point d'ordre, le chef de l'opposition croit que son gouvernement est encore au pouvoir. Son groupe est formé de dix députés, et ils parlent toujours aux moments les plus inopportuns. J'ai le moyen de poser des questions sans concertation. Quand j'interromps quelqu'un, je n'ai d'entente avec personne. Nous représentons l'élément sain de la province, et pour longtemps.

M. le Dr Marc Trudel: Je donne raison au chef de l'opposition. Et je demande aux députés d'étudier le règlement avant d'interrompre les orateurs. Il est permis de poser des questions, si l'orateur y consent, et dans le cas qui nous occupe, le député de Québec-Est a consenti. Je n'ai donc à rappeler personne à l'ordre.

M. O. Drouin: Je félicite le député de Terrebonne de son attitude au comité ce matin. Je félicite tout le monde, si tous ont eu la même attitude. Je n'ai pas dit encore que la dictature économique contrôle le gouvernement. Qu'on prenne mes paroles telles que je les dis. Je ne dis pas encore que le gouvernement est contrôlé par la dictature économique.

M. Paquette: Donnez-nous le temps d'agir.

M. Drouin: Il y a des choses qu'on fait vite, d'autres qui prennent du temps.

M. Duplessis: Encore des interruptions. Quelles sont ces choses?

M. Drouin: L'électricité, par exemple. La concurrence immédiate.

M. Paquette: Accordez vos violons.

Le trust du charbon

M. Drouin: Encore une fois, je n'entends pas blâmer le gouvernement tout de suite. Je veux maintenant parler du charbon. Je blâmerai le gouvernement s'il n'agit pas le plus tôt possible, immédiatement, s'il ne se sert pas de la loi à sa disposition. On connaît cette histoire. Des compagnies ont été trouvées coupables d'avoir formé un trust. Un rapport a été envoyé au gouvernement fédéral. Les compagnies ont été poursuivies. J'ai dit et je répète qu'on n'a pas voulu poursuivre les directeurs. En 1934, j'ai présenté une motion sur ce sujet du charbon. (M. Drouin lit la motion).

M. Drouin ajoute ensuite: J'ai réclamé des poursuites à chaque jour et à chaque occasion pour lutter contre le trust du charbon. On exprimait certains doutes sur l'application de la loi. Pourquoi ai-je demandé cela? Parce que nous poursuivions les compagnies, alors que la loi nous donnait le pouvoir de poursuivre les directeurs de ces compagnies. Depuis deux ans, devant la population et ailleurs, j'ai demandé que l'on poursuive le sénateur Webster et certains autres directeurs suivant l'article 26, Chapitre 32 des statuts d'Ottawa. (Ici M. O. Drouin lit le texte de cette loi). C'est pour cela que je n'ai cessé d'attirer l'attention des gouvernements et du peuple sur les procédures que nous pouvons prendre. Je n'en ai jamais eu la satisfaction et je soumets la question pour que le procureur général, que je ne blâme pas, puisse procéder comme il le doit.

M. Duplessis: Je soulève un point d'ordre. Le député de Québec-Est, après avoir dit qu'il ne blâme pas, parait insinuer que nous ne voulons pas procéder. Je déclare ici que jamais il n'y a eu d'application pour nous inviter à procéder. Si les compagnies n'ont pas été poursuivies, c'est que le député de Québec-Est, alors qu'il était premier ministre et procureur général l'a probablement oublié.

Le premier ministre n'a pas refusé de procéder

M. Drouin: Je m'attendais à cette remarque. Le premier ministre aurait dû me laisser poursuivre mon discours. Savez-vous, M. le président, quelle était ma phrase suivante? Je ne veux pas qu'il soit

compris que le procureur général actuel a refusé de poursuivre les directeurs de ces compagnies. Ainsi donc s'il m'avait laissé poursuivre mon discours, il aurait été très satisfait. Je prends la responsabilité de déclarer que jusque vers les premiers jours de février, je n'avais pas exigé cette condition du premier ministre. Ce n'est que vers les derniers jours de janvier que je lui ai demandé de poursuivre le sénateur Webster et les autres. Il ne m'a pas refusé. Est-ce assez clair? Ce que je demande, c'est que les mandats nécessaires soient émis immédiatement.

M. Onésime Gagnon: Est-ce que le député de Québec-Est, dans sa lettre de démission n'a pas laissé entendre que sa démission était due au fait que le cabinet avait refusé de poursuivre le sénateur Webster?

M. Drouin: Je vais lire ce paragraphe et le ministre des Mines verra qu'il n'a pas été question de laisser entendre le refus du procureur général au sujet de M. Webster.

Dans cette lettre, j'en profitais pour exposer certaines réformes que je réclamaient. J'ajoutais, en toute justice pour le premier ministre, qu'il y avait également dans cette lettre des choses dont il n'avait pas encore été question.

Pour se protéger

M. John Bourque: Lors de la réunion à laquelle participait le député de Québec-Est et moi-même, au Saint-Louis, est-ce que je ne vous ai pas demandé dans quel but vous aviez écrit toutes ces choses, et que vous avez répondu: "Que la balance n'était pas importante et que je voulais me protéger".

M. le Dr Paquette: Ecoutez! Ecoutez!

M. Oscar Drouin: J'ai été convoqué à cette réunion le vendredi précédent ma démission. Il y avait également à cette réunion les honorables Auger, Bourque et Paquette. De quel a-t-il été question? Presque exclusivement d'une hydro. On venait me demander d'accepter une hydro dans l'Abitibi. Je ne voulais pas. Il n'a presque pas été question des autres sujets. Les honnêtes gens ont dit: "pour me protéger". Le sujet principal pour lequel je me suis séparé, c'est la question de l'hydro. Je n'ai jamais dit que je voulais me protéger, mais j'ai déclaré que j'avais envoyé cette lettre parce que je n'étais pas capable de faire triompher mes points de vue et que l'on me refusait toutes mes demandes au point de vue de l'hydro. Je ne regrette pas cette lettre. Et à ce moment j'étais décidé à ne pas participer à aucune séance du cabinet, jusqu'à ce que mon point de vue fût accepté. Et, en fait, je n'ai pas assisté aux autres séances. Si les ministres présents à l'entrée, ont cru que je voulais me protéger, ils ont bien mal compris. J'ai écrit cette lettre pour exposer mon point de vue et pour ma garantie personnelle.

M. le Dr Paquette: J'affirme que le député de Québec-Est a déclaré, lors de cette réunion, en ma présence, également en présence de MM. Auger et Bourque, qu'il avait écrit cette lettre afin de se protéger. Alors, contre qui se protégeait-il? Pas contre ses amis. Je dois donc constater que le ministre du député de Québec-Est n'est guère heureuse.

M. Oscar Drouin: Si ma mémoire n'est pas heureuse, nous allons faire un marché, le secrétaire provincial et moi-même pour savoir ce que le public pense de nous. Nous avons faites ensemble avec l'Union nationale.

M. Henry Auger: Je corrobore les remarques de M. le docteur Paquette.

L'hydro et les autres questions

M. Oscar Drouin: Je m'attendais à cela. Même si c'était vrai, la Chambre et la province jugeront nos déclarations respectives. Même si c'était vrai, qu'est-ce que M. Stennett a fait avant de se séparer de M. Bennett? Il a produit de la corresponsabilité tout comme moi, et ça c'est vrai.

M. Duplessis: Est-ce que le député de Québec-Est, en dehors des séances du cabinet, n'a pas déclaré à maintes reprises, en présence de plusieurs personnes, qu'il agissait ainsi, à cause de son point de vue de l'hydro, et que les autres questions n'étaient pas importantes, qu'elles ne comptaient pas?

M. Oscar Drouin: Voyez-vous la tactique? Si nous étions capables de faire croire à la province que l'hydro m'intéressait, ce serait habile. Tout ce que j'ai dit, c'est que parmi ces questions je considérais principalement la question de l'électricité dans toutes ses difficultés et les aspects qu'elle présente. C'est ce que j'ai déclaré à tout le monde. Je suis heureux de voir qu'on parle maintenant des conversations privées.

M. Maurice Duplessis: Il ne s'agit pas d'une conversation privée; vous avez dit ceci devant plusieurs personnes.

M. Oscar Drouin: A tout événement, je ne m'attendais pas à l'hydro. Je le répète: j'ai dit partout que je m'intéressais particulièrement à la question de l'électricité.

Pourquoi n'ai-je pas demandé que nos procédures fussent têtées? Parce que je considérais — je ne sais pas si c'est une erreur — que certaines questions controversées devaient être abordées avant la session seulement, parce que nous avions beaucoup d'ouvrage et que nous venions d'arriver.

On m'a dit que j'ai été premier ministre intérimaire et procureur général et que je n'ai pas poursuivi. Quels sont les pouvoirs du premier ministre intérimaire qui remplace le premier ministre en vacances? Le premier ministre intérimaire doit se borner à des affaires de routine et à des décisions non controversées.

Et d'ailleurs la ligne de conduite que m'avait dictée le premier ministre avant son départ. Je crois d'ailleurs que ce serait le comble de l'indécence que de profiter

de l'absence du chef d'un gouvernement pour faire prévaloir ses idées personnelles.

Qu'il dépose les mandats immédiatement

M. Duplessis: D'après la théorie du député de Québec-Est, s'il se commet un meurtre pendant l'absence du premier ministre, le procureur général intérimaire sera obligé d'attendre le retour du premier ministre avant de procéder? S'il y a eu des plaintes contre le sénateur Webster alors que le député de Québec-Est était le procureur général, c'était à lui de prendre des procédures.

M. Oscar Drouin: Je comprends que, dans un cas de meurtre, c'est la routine du département qui doit marcher. Mais dans une question aussi controversée que celle-ci ce serait le comble de l'indécence, pour un premier ministre intérimaire, de saisir une telle occasion dans le but de faire admettre des préférences personnelles.

M. Duplessis: Il n'y a pas de préférence personnelle sur cette question, tout le monde est d'accord.

M. Oscar Drouin: Que le premier ministre dépose alors les mandats nécessaires.

M. Duplessis: J'ai déjà déclaré au député de Québec-Est: Vous êtes autorisé à prendre toutes les procédures nécessaires contre ces personnes.

M. Oscar Drouin: Je dois déclarer que lorsque j'ai agité la question devant le premier ministre, à la fin de janvier, il a consenti à prendre des procédures et il m'a dit qu'il allait consulter ses officiers pour s'assurer si le département avait bien le droit de procéder. Depuis le 10 février je l'ai mis en demeure de poursuivre ces compagnies. Aujourd'hui il déclare qu'il veut les poursuivre et moi aussi. Alors qu'il dépose les mandats immédiatement.

La gazoline

En voilà un vrai trust difficile à combattre parce que la province n'a pas un grand contrôle sur lui, sauf lorsqu'il s'agit des taxes. Les prix de la gazoline sont excessifs. Nous payons l'essence plus cher qu'aux Etats-Unis, parce qu'il y a une combine, l'attire l'attention de mes compatriotes sur la nécessité de démolir ce trust s'ils ne veulent pas rester pauvres pendant que les autres races s'enrichissent.

Sans doute voit-on des Canadiens français qui sont employés de ces stations de gazoline; des essayeurs de vitres, des balayeurs, mais enfin tout le gros de l'argent qui découle de ce commerce, zéro, trois fois zéro, ça va aux Etats-Unis.

M. F.-J. Leduc: Est-ce qu'il n'y a pas eu un manque de confiance et de courage de la part de certains de nos députés, devant l'effort d'un domaine? Souvent quelques-uns de nos députés avaient une belle organisation mais ils se sont empressés de la vendre pour retirer des profits plus élevés, sans se préoccuper de l'avenir de leur race.

M. Drouin: Quand nous parlons des trusts, cela ne veut pas dire que les autres ne sont pas coupables quelquefois. Je répète ce que M. l'abbé Groulx disait: Ce vrai manque, c'est une âme vaine qui le gouvernement devrait faire une enquête générale et complète sur la hausse des prix de la gazoline.

M. Drouin discute ensuite le discours du trône, et dit que c'est un chef-d'œuvre complet, rempli d'expressions que j'ai rencontrées sur d'autres lèvres, un chef-d'œuvre débordant de termes ambigus, équivoques tendant à démontrer qu'on donne beaucoup alors qu'on donne très peu. C'est un chef-d'œuvre de rédaction qui ne réussit pas à impressionner ceux qui ont l'expérience des discours du trône dans le passé.

L'électricité

Parlons de l'électricité. J'ai l'intention de voir cette question. Il nous faut considérer tout d'abord l'attitude des personnes et des partis. Cette question est devant le public depuis plusieurs années. Deux hommes ont accaparé l'attention de la population sur ce problème: le député de Québec-Est et le chef de l'opposition, l'hon. T.-D. Bouchard, qui a fait un grand travail dans sa ville pour solutionner ce problème. En 1932, la ville de Québec a demandé le pouvoir de municipaliser. M. Ernest Lapointe a piloté ce bill au comité. Nous avons été très heureux alors de la collaboration du premier ministre actuel qui nous avait beaucoup aidé.

En 1933 nous sommes revenus au comité des bills privés. Nous avons rencontré les mêmes hommes et le premier ministre actuel nous a prêtés encore une fois sa grande collaboration. En réponse à nos revendications on nous parlait toujours de prudence, de cessation d'abus et de la frayeur qu'inspirait le patronage politique. La même année, 1933, je fondais un journal, l'Ére Nouvelle, pour combattre le contrat, que je trouvais inique, de la Québec Power avec la ville.

En 1934, j'étais candidat à la mairie et je faisais ma lutte sur cette question de l'électricité. La même année, le premier ministre du temps, M. L.-A. Taschereau, présentait une loi de municipalisation qui ne fut pas votée et qui fut retirée vers la fin de la session. Là encore, on nous parla de réductions de taxes, de prudence, de cessation des abus et de la frayeur du patronage politique. En 1934, il eut recrudescence dans la lutte contre le trust de l'électricité dans la campagne de municipalisation à Saint-Hyacinthe. Le chef actuel de l'opposition avait entrepris une grande campagne contre le trust de l'électricité. Je ne m'étais pas encore séparé de mon parti, mais j'appuyai le député de Saint-Hyacinthe. La même année, devant la commission Lapointe nous avons demandé une Hydro, l'établissement de pouvoir d'eau par la concurrence immédiate. On nous a répondu en créant en 1936 la commis-

Réduction des taxes

De tous ces faits il résulte, M. l'Orateur, que l'Union Nationale est engagée par écrit, par des textes formels, à la concurrence d'Etat immédiate, pas dans deux ans, pas dans dix ans, pas l'an prochain, mais cette année même; concurrence sur des points stratégiques, pas n'importe où, je le répète, mais sur des points stratégiques.

Voyons donc maintenant jusqu'à quel point le discours du trône remplit ce programme, ces promesses, en prenant en considération aussi les déclarations et les discours du premier ministre. Le discours parle de réduction des taxes. J'en suis pour la réduction des taxes. Quand j'étais dans le cabinet, j'en ai moi-même obtenu en me rappelant les promesses que, pour ma part, j'avais faites d'obtenir pour la ville de Québec les taxes réclamées par les experts. Encore une fois je ne brûlerai pas ce que j'ai adoré et je n'adorerai pas ce que j'ai brûlé. Mais le premier ministre a annoncé une commission pour contrôler les taxes. Mais M. le

sion de l'électricité, en passant un loi de municipalisation, et des amendements à la loi de la commission des eaux courantes. Pour ce qui concerne cette commission, j'ai voté en faveur de la deuxième lecture des résolutions sans considérer le bill comme satisfaisant parce que j'y voyais un germe de l'établissement des pouvoirs d'eau.

Quelques semaines plus tard, dans quatre causeries à la radio, je me séparais de mon parti; je n'étais pas satisfait de son programme sur l'électricité. Je me suis joint à l'Action libérale nationale, dont le programme correspondait à mes idées, puis à l'Union nationale Duplessis-Gouin, puis à l'Union nationale actuelle. J'ai défendu toujours les mêmes principes en me battant pour l'établissement d'une Hydro dans la province.

La concurrence

Et maintenant, Monsieur l'Orateur, quelle a été la politique d'électricité des partis politiques de la province de Québec? Et je dis tout de suite que tous les partis politiques sont liés par des textes ou moralement engagés à l'établissement d'une hydro dans cette province. Et, plus expressément encore, l'Union Nationale s'est engagée officiellement à la concurrence immédiate d'Etat aux compagnies d

M. Drouin soutient le débat contre tous les ministériels

"Les manifestations de déloyauté et d'ingratitude de celui à qui j'avais donné ma confiance la plus entière m'ont fait mal au coeur, mais cela aussi m'a stimulé pour connaître ceux qui sont nos ennemis sous le couvert d'amitié déguisée afin que l'on puisse se battre à visage découvert, en pleine clarté" (M. Duplessis) — "J'ai fait des sacrifices pour l'Union nationale, j'ai travaillé pendant un an et demi pour assurer la victoire du premier ministre, je l'ai fait choisir comme chef de l'Union nationale, lors de la rupture avec Paul Gouin, je me suis séparé de mes frères d'armes, les députés de Québec-Centre et de Montmagny, pour entrer dans le cabinet" (M. Drouin)

Centrales et Hydro — La concurrence sur les points stratégiques — Les conditions posées par M. Duplessis à la "Noranda" — Les divergences qui séparent M. Drouin de ses anciens collègues ne sont pas légères — Le nationalisme économique

DUEL EMOUVANT ENTRE MM. DUPLESSIS ET DROUIN

(Suite de la page 6)

président, nous en avons eu une commission; nous en avons déjà une; elle ne donne pas satisfaction, je le dis tout de suite. Mais même en supposant qu'il y aurait une amélioration sur celle de M. Taschereau, même en supposant qu'elle donnerait des taux basés sur l'actuel physique des compagnies et non pas sur la capitalisation, ce ne serait encore qu'une commission de contrôle d'Etat.

C'est le même principe avec les améliorations. Ces commissions, services publics, commissions d'électricité, n'ont jamais donné satisfaction, n'ont jamais donné de résultats pratiques et le premier ministre le sait bien. C'est changer simplement le mal de place; c'est changer une commission de M. Taschereau par une commission de M. Duplessis; voilà tout. Je le répète: le peuple n'a plus confiance dans ces commissions. C'est régler la question de l'électricité par des méthodes de vieux jeu alors qu'elle doit être par de nouvelles méthodes tant au point de vue social qu'au point de vue économique. Une commission de réduction des taux n'a jamais pratiquement rien réduit.

Municipalisation

Passons maintenant à la municipalisation. Les discours du trône dit: "Entre autres choses, il vous proposera d'accorder, de façon efficace et juste, à toutes les municipalités de notre province le droit de municipaliser les services de l'électricité dans son territoire".

Quand je pense aux titres de certains journaux! Il y a eu des gens sérieux pour dire qu'enfin nous avons la municipalisation, comme si nous n'en avions jamais eu! Je ne dis pas que les lois sont satisfaisantes mais nous prend-on pour des niais? On veut nous faire croire qu'il n'y en avait pas jusqu'à maintenant. La municipalisation existe depuis longtemps dans la province. Les municipalités régies par la loi des cités et villes peuvent se prévaloir de la loi. La municipalisation existe depuis longtemps dans la province. M. Drouin cite alors la loi des cités et villes.

M. Hermann Barrette. — Le député est-il au courant que quand nous avons voulu nous servir de la loi de municipalisation à St-Jérôme on nous a bloqués avec des cloisons étanches et des zones d'influence?

M. Drouin. — Je n'ai aucun doute là-dessus, mais je parle des textes d'avant 1935. Comme question de fait, Sherbrooke, Rivière-du-Loup, Westmount ont municipalisé.

M. Barrette. — Je vais être obligé de faire un discours.

M. Drouin (souriant). — Le député de Terrebonne a sûrement le droit de faire un discours; d'autres en font...

M. Barrette. — C'est parce que je ne veux pas vous interrompre tout le temps.

M. Drouin. — Il y a des équivoques qui ont frappé et trompé la psychologie populaire.

Québec est venue pour demander la municipalisation. On lui a refusé. Chose étrange, les villes qui n'ont pas de charte spéciale peuvent municipaliser. Québec a le droit pour le service domestique, pour les fins commerciales, mais pas pour la force motrice. C'est sur cela qu'il a fallu continuer la bataille. Jusqu'en 1935, Montréal n'avait pas le droit pour les besoins domestiques ni pour la force motrice. L'avantage de la loi de 1935 c'est qu'elle définit ces droits. Les discours du trône nous promet de rendre la municipalisation plus efficace. Je ne sais pas au juste de quelle manière. Si le gouvernement a l'intention de faire disparaître les entraves je l'approuverai. S'il veut améliorer la loi, la rendre plus parfaite, il pourra trouver en moi un vrai collaborateur. Mais encore une fois ce centre quel je m'insurge, ce sont les grands titres des journaux ministériels.

M. Barrette. — C'est pour la rendre opérante.

M. Bouchard. — C'est parce qu'elle n'est pas opérante, je suppose, que vingt-six villes ont pu s'en prévaloir.

MM. Barrette et Bouchard échangent quelques opinions sur un ton animé et le président les rappelle à l'ordre.

M. Drouin. — J'ai voulu contribuer à mettre la situation au clair, on pourra se comprendre mieux.

L'Hydro

Et maintenant l'hydro! Avons-nous réellement une hydro dans le discours du trône?

"De plus, il vous demandera de créer un organisme possédant le pouvoir d'installer certaines centrales électriques, qui devront rester la propriété de la province et dont l'exploitation, indépendante des compagnies d'électricité et des clientèles politiques, devra s'effectuer dans l'intérêt général".

Avons-nous une hydro dans la province? Quelles phrases pour le dire, phrases ambiguës, amphigouriques!

M. Ouesime Gagnon. — Mon an-

cien collègue me permettra-t-il de lui poser deux questions? Premièrement, a-t-il vu la définition du mot hydro dans le dictionnaire français, et deuxièmement, voudrait-il me dire la différence entre une hydro et une centrale?

M. Drouin. — Je vais le dire. Je vais le dire pour ceux qui ne le savent pas.

Hydrophilie, hydrophobie

M. Albini Paquette. — Il y a l'hydrophilie, l'hydrophobie... M. Paquette. — L'hydrophobie... M. Drouin. — Le secrétaire provincial a l'air de s'y connaître.

M. Paquette. — Je suis bactériologiste.

M. Drouin. — Je dois dire que je n'ai pas regardé dans le dictionnaire, au mot hydro.

M. Bouchard. — Ça y est; c'est clair!

M. Drouin. — En tout cas, je ne suis pas un puriste comme... M. Paquette. — Le député voudrait-il me donner la définition du mot puriste?

M. Drouin. — Une hydro, c'est l'ensemble d'un système de développement de pouvoirs d'eau par l'Etat, pour faire concurrence aux compagnies, ou encore, un système aménagé par l'Etat, et nationalisé.

M. Gagnon. — On trouve tout ça dans le discours du trône, sauf le mot hydro.

M. Drouin. — Reste à savoir si les mots veulent dire quelque chose! Les centrales aménagées à certains endroits; quels endroits? M. Duplessis. — Le député admettra qu'on ne peut pas avoir un ensemble de centrales avant de commencer à en établir.

M. Drouin. — Le premier ministre est plein d'esprit, mais s'il voulait commencer par établir des centrales nous finirions par avoir un ensemble.

M. Léo Duguay. — Ils ont déjà été ensemble!

M. Pierre Bertrand. — Y a pas grand-chose qui les sépare.

M. Drouin. — Il y a des phrases dans lesquelles sont inclus les mots: les trusts, Prudential, Cession des abus, Réduction des taxes, Fraude, du patronage! Que je les ai donc entendus, ces mots-là! Je veux des explications. Des centrales en Abitibi, au Témiscamingue, qui devaient rester la propriété de la province? Je suis intrigué. J'ai entendu dire par plusieurs que les compagnies bâtraient — et remarquez bien, je ne pas que c'est l'intention du gouvernement. J'attendrai le bill.

M. Duplessis. — Pourquoi critiquer avant le temps?

M. Drouin. — Le premier ministre sait pourquoi. Il sait ce que c'est passé. J'ai donc entendu dire que les compagnies bâtraient des centrales et que le gouvernement au bout d'un certain temps en deviendrait le propriétaire. Fraude du patronage politique! Tout le monde sait qu'il n'y a pas de patronage, que le patronage a été écarté dans l'administration des centrales de Rivière du Loup, de Sherbrooke et de Westmount.

M. Drouin. — On a parlé de Sherbrooke. Je veux éclaircir la situation. A Sherbrooke, l'électricité est administrée par un conseil sous la direction d'un aérant. Il n'y a pas de patronage.

M. Drouin. — Nous nous entendons, c'est ce que je viens de dire. (La séance est ajournée pour le diner)

Patronage dans les centrales

Dès le début de la séance du soir, M. Oscar Drouin se lève pour continuer ses remarques. Lors de l'ajournement, Monsieur l'orateur, j'étais à parler des centrales, de l'hydro. (Ici, M. O. Drouin sourit et ajoute: «et coëtera!»)

M. H. Béique. — Ouh... et coëtera! M. O. Drouin: On se servait alors de toutes sortes d'expressions: hydro-folie, hydrophobie, hydrophilie et hydrothérapie. Je vais maintenant essayer d'employer l'expression centrale-intervention. Je suis heureux de l'intervention du ministre des Travaux publics et après-midi, nous parlerons de patronage dans les centrales par l'étatisation. Le ministre des Travaux publics a bien fait d'attirer mon attention sur le fait qu'à Sherbrooke, il ne se fait pas de patronage avec ce système, parce que la municipalité a nommé un aérant. Je suis convaincu également que dans l'administration des centrales à la Rivière-du-Loup, à Westmount il ne s'y fait pas de patronage non plus; et j'ajoute la même chose pour ce qui concerne St-Hyacinthe. J'attire l'attention de cette Chambre sur le fait que, du moment que l'Etat décide d'étatiser, le patronage n'entre pas en ligne de compte. C'est d'ailleurs le ministre des Travaux publics qui vient de me convaincre de cela.

M. J.-S. Bourque: Vous allez admettre qu'il y a une différence entre l'étatisation et la municipalisation?

M. Drouin: Le ministre des Travaux publics vient justement de signaler la différence qui nous

sépare. Je vois qu'il croit à la municipalisation et non à l'étatisation. Si c'est un tel succès dans Sherbrooke, à Westmount et ailleurs, au point de vue municipal, alors, Monsieur le président, cela suffit à me convaincre que l'administration provinciale des services publics peut être un succès également. Je dis que l'administration des centrales par l'Etat peut être un succès et il ne glissera pas plus de patronage si les centrales sont administrées par l'Etat au lieu de l'être par les municipalités. Il semble également ressortir que, du côté du ministre des Travaux publics, l'on croit plus à la municipalisation qu'à l'étatisation.

Je reviens maintenant au discours du Trône. Ce discours a été distribué. Il a eu un second dans la personne du député de Westmount, que je regrette de ne pas voir à son siège en ce moment. Je n'ai pas jusqu'à dire qu'un second discours est sollicité avec le discours du Trône, mais j'ai remarqué qu'après le discours du Trône paraissent des centrales, les discours du député de Westmount a dit qu'il ne fallait pas faire trop de tort aux compagnies d'électricité; qu'il fallait être prudent, et faire des enquêtes. Dans l'autre Chambre, un membre du cabinet, sir Thomas Chabais, a rappelé les paroles d'un évêque décédé, Mgr Freppel. Je me suis dit alors: On nous donne des centrales, mais avec combien peu de vigueur puisqu'un second discours fait des appels à la prudence et qu'un membre du cabinet laisse échapper des paroles contre l'étatisation.

La démission de M. Drouin

Je parlerai maintenant de ma démission. Il y a des circonstances qui ont entouré ma démission. Ici, je me vois placé dans une situation difficile. Je sais ce que c'est que le secret ministériel, et je vais le garder. Toutefois, après avoir consulté des autorités constitutionnelles, je puis dire...

M. O. Gagnon. — Nommez ces autorités constitutionnelles.

M. O. Drouin. — Ça fera plaisir au ministre des Mines, mais je vais garder mes secrets. Ces autorités, donc, disent qu'un ministre a le droit de donner les raisons pour lesquelles il a démissionné.

M. Duplessis. — Le député de Québec-Est peut continuer; j'aime mieux une déclaration complète qu'une insinuation qui laisserait croire à des scandales. Il peut révéler son secret. Je déclare ici, comme chef du gouvernement, comme chef du cabinet ayant la confiance de tous ses ministres. (Longs applaudissements). Je suis prêt à le délier de son secret, s'il veut bien nous délier du nôtre.

M. O. Drouin. — Evidemment, le premier ministre avait la confiance du cabinet, et tous les ministres étaient contre moi. Le premier ministre se dit prêt à me délier de l'obligation de garder le secret. Le premier ministre va s'apercevoir que je ne révèle aucun secret du cabinet. Je disais donc, que conformément à la doctrine constitutionnelle, un ministre a le droit de dire pourquoi il a démissionné. L'exemple de M. Stevens est classique. Ce dernier a entretenu de la correspondance avec ses chefs. Qu'il me suffise de dire que pendant plusieurs semaines, je ne suis pas tombé d'accord avec le premier ministre sur l'installation non — sur la concurrence d'Etat aux compagnies d'électricité. J'ai présenté mon point de vue pendant plusieurs semaines.

Les divergences

Je suis d'accord avec le premier ministre quand il dit qu'il a la confiance de tous les membres du cabinet, car tous les ministres étaient contre moi. Si c'est ça qu'il voulait que je dise, très bien. A mon tour, maintenant, j'ai fait référence à la conversation dont il a été question entre MM. Bourque, Auger et moi-même au Saint-Louis — on m'a parlé d'accepter, j'allais dire une hydro — je ne le dirai pas — d'accepter une centrale en Abitibi. J'étais en désaccord avec la totalité du cabinet parce que je demandais une hydro. Après cela, j'ai écrit la lettre du 9 février, lettre bien connue. J'attire l'attention de la Chambre sur plusieurs paragraphes de cette lettre. Au paragraphe "3", je disais que je ne pourrais continuer à faire partie d'un cabinet qui n'établirait pas une hydro provinciale, et ce, dès la première session.

Au paragraphe "6", je disais que je m'étais engagé à remplir et à mettre en opération le programme de l'A.L.N., et à en demander l'exécution immédiate, et qu'à cette seule condition je continuerais ma participation au cabinet. Je dis encore que jusqu'au 5 février, pour des raisons que je n'ai pas à mentionner ici, le cabinet refusait de me faire la moindre concession sur l'étatisation des pouvoirs d'eau, et il ne voulait pas permettre le développement d'aucun pouvoir.

M. Duplessis. — Le député de Québec-Est admettra que sa déclai-

ration n'est pas conforme aux faits. Il dit que jusqu'au 5 février nous lui avons refusé ce dont il est question. Ceci comporterait qu'il a fait cette demande depuis le 26 août dernier. Or, il en a été question seulement avant les élections de la Beauce. Il nous a dit: "S'il n'y avait pas d'élections dans la Beauce, je laisserais faire, mais comme il y en a, il faut que je me protège".

M. O. Drouin. — Je suis content que le premier ministre rappelle des faits que j'ai oubliés. Ma lettre est là, et elle parle par elle-même. Il était donc évident que l'élection ne pouvait avoir lieu avant le discours du trône, avant que le discours du trône fût lu à la Chambre, et je voulais être en mesure de défendre le gouvernement. De fait, le bref d'élection devait être émis, et je savais, chose certaine, que l'élection ne pouvait faire autrement que d'avoir lieu après la lecture du discours du trône. Or, j'étais l'organisateur de l'Union nationale. Pouvais-je prendre part à l'élection de Beauce pour le gouvernement, et après le discours du trône, me déclarer non satisfait? C'est pourquoi j'ai demandé au cabinet de préciser sa politique d'hydro et de l'étatisation. Car j'ai dit, au début de mon discours, que je n'avais pas voulu exiger immédiatement l'accomplissement des promesses de l'entrée au pouvoir, sans laisser un court délai. J'ai dit que notre premier devoir était d'asseoir l'assiette financière de la province, et j'ai dit aussi qu'alors le peuple nous attendait à cette session, et que notre premier devoir était de mettre nos promesses à exécution.

Et, la lettre est là comme preuve. Je voulais savoir si le programme et les promesses que nous avions faites aux électeurs allaient être exécutés.

Esprit et esprit notional

M. Duplessis. — Alors, s'il n'y avait pas eu d'élection, il n'y aurait jamais eu de principe?

M. O. Drouin. — Le premier ministre a beaucoup d'esprit.

M. Léo Duguay. — Et il va rester là au moins cinq ans.

M. O. Drouin. — Le grand mal, c'est que le premier ministre a beaucoup d'esprit.

Des voix. — Ça, c'est vrai!

M. O. Drouin. — Le premier ministre a beaucoup d'esprit, mais ce que la province attend, c'est qu'il ait beaucoup d'esprit national.

M. Duplessis (d'un ton ironique). — ...Et moins d'esprit de famille!

M. O. Drouin. — Que veut dire le premier ministre?

M. Duplessis. — Je le dirai.

M. O. Drouin. — Je ne crains pas le premier ministre de la province de Québec.

(On entend quelques rares applaudissements).

Un député. — Les applaudissements sont nombreux, hein!

M. Auguste Boyer. — J'avais promis de ne poser qu'une seule question; je vais me permettre d'en poser une seconde, ce sera la dernière: Je voudrais savoir ce qu'il pense du chef de l'opposition libérale qui applaudit constamment son discours, alors que cette après-midi, le député de Québec-Est a déclaré que le parti libéral était lié aux puissances d'argent et aux trusts?

M. O. Drouin. — Il y a une chose claire et sûre; une chose claire pour le peuple de la province de Québec, une chose claire pour le district de Québec, c'est ceci: J'ai donné assez de preuves dans le passé, preuves de désintéressement, quand j'ai abandonné le parti libéral parce qu'il ne voulait pas accepter mes idées, et j'ai abandonné un autre parti pour la même raison. Mais, trêve à ces affaires-là. Nous discutons des affaires sérieuses, et l'esprit, même familial, ne peut solutionner les problèmes importants.

On parle d'esprit de famille, d'esprit de corps, c'est l'esprit national qui faut avant tout. J'étais à dire que le premier ministre ne posait toutes les questions qu'il voulait.

Jusqu'au 5 février — et ça reste clair en dépit des questions d'esprit et des divagations — jusqu'au 5 février dernier, le cabinet n'avait consenti à aucun développement hydro-électrique.

La concession à M. Duplessis

M. Duplessis. — Je ne veux pas intervenir inutilement, mais le député de Québec-Est admettra que lorsqu'il s'est agi de développer le pouvoir du Témiscamingue, le premier ministre a imposé comme première condition que si la compagnie de M. Murdoch développait ce pouvoir, la province de Québec pouvait l'acquiescer au prix coûtant, plus cinq pour cent, et le député de Québec-Est, alors ministre des Terres et Forêts, était en faveur d'accorder le pouvoir à cette compagnie sans ces conditions.

M. O. Drouin. — Quelle farce! M. Duplessis. — La farce n'est pas pour celui qui a défendu les intérêts de la province, mais pour celui qui était prêt à consentir à abandonner le pouvoir d'eau à une compagnie sans les conditions et les sauvegardes que voulait poser le premier ministre. C'est le chef du gouvernement qui s'est opposé à l'exploitation par la compagnie, et c'est le chef du gouvernement qui a dit que ce pouvoir serait développé par la province.

M. O. Drouin. — On va en parler. J'y reviendrai tantôt à cette affaire de la Noranda.

M. le Dr Paquette: Ça va nous faire plaisir.

M. O. Drouin: Si ça fait plaisir à quelqu'un, je ne sais pas si ça fera plaisir à tout le monde. Donc, le 5 février, le gouvernement ne voulait pas développer l'hydro. Le premier ministre parle des questions de principe; il sait que sur les questions de principe, je ne fléchis pas, et je l'ai prouvé à cette occasion. Alors qu'il devait y avoir une élection dans la Beauce, et qu'en qualité d'organisateur en chef de l'U.N., je devais y participer avant la lecture du discours du Trône, et avant l'élection, je ne pouvais pas faire autrement que de demander et d'obtenir une réponse catégorique sur la politique du gouverne-

ment quant à l'accomplissement des principales promesses de notre programme. Si j'avais agi autrement, ça n'aurait pas été loyal, mais il n'y avait pas de danger que je fasse cela. Alors, le 9 février dernier, j'ai écrit une lettre, et cette lettre, elle reste comme preuve et comme document. J'ai fait des admissions et je devais faire, et je ne pense pas que j'aie manqué de loyauté. J'ai répondu librement aux questions des ministres. Le 9 février, j'ai dit: "Si vous ne voulez pas que l'établissement d'une hydro soit inséré dans le discours du Trône, je démissionnerai. Et alors, j'ai pris la détermination de ne pas accepter de participer aux séances du cabinet tant que mon point de vue ne serait pas accepté. Le 12 février, j'ai été convoqué, mais je ne puis vous dire autre chose, sinon que je n'ai pu gagner mon point. Dimanche soir, j'ai suivi à Montréal, le 15 février, pour rencontrer le premier ministre. C'est la première fois qu'il a été question entre nous de l'établissement d'une hydro au Témiscamingue.

Les projets d'hydro du gouvernement

M. Duplessis. Je regrette, M. le président, mais je me vois forcé, une fois de plus, de rétablir les faits. Dès les premiers jours de mon administration, j'ai déclaré aux ministres qu'il y avait dans la région de Chibougamau un pouvoir électrique que le Pacifique voulait avoir. Et j'ai dit que le devoir de la province était de le développer. Et, je défie n'importe quel ministre de nier cela. Ici, bien entendu, je ne parle pas des ministres qui sont loyaux.

Et je répondrai à celui qui a l'audace d'affirmer que je n'avais pas parlé avant le 15 février des intérêts de la province au développement du pouvoir d'eau au Témiscamingue.

Car, lorsque M. Murdoch est venu demander pour la Noranda la permission de développer le pouvoir d'eau, j'ai dit à M. Murdoch: Si nous accordons ce que le ministre des Terres veut vous accorder, vous devez d'abord inclure une clause par laquelle la province aura le droit d'acheter l'énergie produite plus 5%. C'est donc alors que nous pensions dès ce moment à établir une hydro.

M. Drouin. — Le premier ministre veut absolument m'engager sur la voie d'évitement de la Noranda; mais il ne m'amènera pas là tout de suite. Il a parlé d'audace. Mais je lui dirai que de l'audace, je n'en ai pas peur. Je suis ici pour expliquer ma position et je dirai tout à l'heure ce que je pense de l'affaire de la Noranda. Mais une rébellion s'impose, c'est qu'il semblerait extraordinaire qu'on aurait parlé du projet de développement de Chibougamau avant la séance du cabinet et qu'on aurait décidé dans la séance du cabinet de ne pas accorder une hydro.

Le 12 février il y a eu une séance du cabinet. Le 13 février au matin la radio était en ébullition, les journaux du dimanche annonçaient ma démission et quelques-uns se demandaient si j'allais obtenir ce que je demandais. A un moment donné, j'ai reçu la visite du ministre de la Colonisation qui est venu me parler de l'hydro...

Ministres loyaux

M. Auger. — N'est-il pas vrai que je suis allé pour lui démontrer que sa lettre était odieuse?

M. Boyer. — C'est-il vrai qu'il y est allé pour cela?

M. Auger. — Veut-il nous dire qu'il l'attendait dans l'antichambre quand j'y suis allé? N'y avait-il pas M. Chalouit en particulier?

M. Drouin. — Il y avait dans l'antichambre des électeurs qui m'attendaient. M. Chalouit est venu lui aussi. Mais qu'est-ce que ça a à faire à la question? Il a bien le droit de venir voir les ministres...

M. Duplessis. — Il n'est pas venu voir les ministres eux-mêmes.

M. Drouin. — Les ministres loyaux! M. Drouin. — Je m'en honore et je vais le garder. C'est marqué: A mon adversaire d'hydro... M. Drouin cite la dédicace où il est dit que M. Duplessis reconnaît en lui un homme sincère et patriote et un ami de toujours.

M. Duguay. — Il ne vous connaissait pas.

M. Drouin. — Voyons donc. Mais y a-t-il quelqu'un qui vous a aidé plus que les libéraux-nationaux, dans votre comité?

M. Duguay. — Bien, voici. Lorsque je me suis présenté candidat conservateur au comté fédéral de Lac-St-Jean, j'ai été élu, mais j'ai été élu dans la partie qui compose la majorité du comté provincial une majorité de 194 voix.

Je me suis présenté à l'élection provinciale et j'ai eu une majorité de 53 voix. Le député de Québec-Est n'a donc pas tant à se vanter comme question d'appui. Les libéraux nationaux, dégoûtés du régime Taschereau, m'avaient déjà donné leur généreux appui avant que vous ne veniez au Lac-Saint-Jean.

Il s'ensuit divers échanges où l'on voit que M. Duguay avait été le choix des oppositionnistes en général, et que les libéraux-nationaux avaient déjà assuré M. Duplessis de leur appui avant l'Union Duplessis-Gouin. M. Drouin, de son côté, veut démontrer que l'A. L. N. avait deviné tout son concours sans marchander. Puis M. Drouin revient à sa lettre.

Mon odieuse lettre

M. Drouin. — On parle de ma lettre, de "mon odieuse lettre", parce qu'un ministre ne partage pas les idées du gouvernement et demande que les promesses et le programme soient respectés. Dans cette entrevue on m'a demandé d'accepter comme compromis l'Hydro en Abitibi.

Après cela, je n'assistais plus aux séances du cabinet parce que je me disais que si mes conditions n'étaient pas acceptées je devais démissionner.

M. Auger. — N'est-il pas vrai que lors de cette entrevue, je vous ai de-

mandé d'abord de retirer votre lettre odieuse? Et je vous ai demandé pourquoi vous aviez inscrit les autres demandes. Et vous m'avez répondu: "Ces demandes n'ont aucune importance, c'était pour me protéger". Je vous ai alors demandé: "Protéger contre qui? On ne se protège pas contre les gens honnêtes".

M. Drouin. — Il n'est pas vrai qu'il a été question de retirer ma lettre. Le ministre fait son affirmation; moi je fais la mienne. Je n'ai pas assisté aux séances du cabinet. Le 22 février au matin, le premier ministre m'a demandé à son bureau; le ministre de l'Agriculture était là. Après une conversation, nous sommes tombés d'accord que l'accord était impossible. Il a été convenu alors que j'enverrais ma démission. Je l'ai envoyée. Depuis ce temps-là, le premier ministre, comme consolation, a lancé le mot: "Il m'a fait demander de démissionner". Mot suave! Comment venir prétendre qu'on me demande de démissionner quand ma démission était offerte depuis quinze jours.

M. Duplessis. — Je regrette que le député de Québec-Est me force à rétablir les choses au point. Lorsque le député de Québec-Est, sans avertissement aucun, est venu porter à mon bureau sa lettre qu'on ne peut concilier avec les faits, ni avec la loyauté, ni surtout avec l'amitié de cœur que j'avais pour lui, je dois avouer que j'ai ressenti une profonde déception, une déception qui m'a été douloureuse et amère.

Cela fait mal au coeur

La politique ne doit pas empêcher un homme d'avoir du coeur. Je me suis dit: Si celui à qui j'avais donné ma confiance la plus entière, la plus absolue, celui que j'avais appelé à une position éminente et qui l'écrasait, me fait une telle chose, cela fait mal au coeur, mais cela aussi m'a stimulé pour connaître ceux qui sont nos ennemis sous le couvert d'amitié déguisée afin que l'on puisse se battre à visage découvert, en pleine clarté.

Lettre insolente

J'ai fait venir le député de Québec-Est, et je l'ai appelé au téléphone à son bureau. Son secrétaire m'a répondu que le ministre ne pouvait pas se déranger. J'ai insisté et j'ai dit que c'était le premier ministre qui voulait lui parler. Le secrétaire m'a répondu que le ministre ne voulait pas être dérangé. Enfin, j'ai pu l'atteindre et il est venu à mon bureau.

C'est un secret que j'aurais voulu garder que celui-ci, mais qu'il me faut livrer devant les manifestations de déloyauté et d'ingratitude. J'ai dit au député de Québec-Est: Tu dois être fatigué, épuisé, pour manifester des sentiments que je ne t'ai jamais connus jusqu'ici, pour m'envoyer, sans même m'avoir averti, cette lettre insolente qui est contraire aux faits, où tu mentionnes des choses dont jamais tu ne m'as parlé, à moi qui t'avais donné toute la confiance et ma plus profonde amitié. Penses-tu, je sais que tu dois être conseillé par des amis qui ne veulent pas ton bien, que tu es la victime de gens de l'ancien régime qui ont peur de l'enquête et qui te demandent de créer une division favorable aux ennemis de la province, à ceux qui l'ont pillée sans scrupules.

Et le député de Québec-Est a répondu: J'ai écrit la lettre; c'est mon opinion. Je ne pouvais pas croire qu'un homme qui, jusqu'alors, avait mon entière confiance, en la loyauté duquel je croyais et qui m'avait coté bien cher, dut agir ainsi de son propre mouvement. Je lui ai dit: Retourne à ton bureau et pense-y.

Ton devoir est de démissionner

Jamais je n'aurais pu croire qu'on eût pu poser un acte semblable, qui m'a fait mal, mais qui m'a équilibré à la bataille, pour combattre ces ennemis qui, embusqués dans l'ombre, cherchent à diviser, au détriment de la justice et de la province. J'ai attendu croyant que la réflexion dissiperait les conseils malsains qui avaient été donnés. Mais, lorsque après des démarches qui comportent le souvenir de relations amicales, qui évoquent tout un passé d'amitié profonde et de confiance, lorsque j'ai dû constater que nous étions arrivés au point où il fallait établir le point qui sépare la plus grande condescendance de la faiblesse, j'ai dû au député de Québec-Est: Ton devoir est de démissionner. Tu démissionnes de la province. Si tu veux, que la chose se fasse sans éclat, j'y consens et alors envoie une lettre rédigée dans les termes usuels, mais si la lettre odieuse du 9 demeure, je dirai à la province ce qui en est. Je n'ai rien à cacher, je n'ai rien à craindre, ni du député de Québec-Est, ni de n'importe qui. Je le défie de tous les secrets du cabinet, et je le défie de m'attaquer et de porter atteinte à ma loyauté, à mon honneur et à mon patriotisme.

Une formidable ovation saluait cette déclaration de M. Duplessis.

M. Drouin ému

M. Drouin (vivement ému). — Le premier ministre revient avec cette question d'intégrité personnelle. Il n'en a jamais été question. En quoi ai-je attaqué directement ou indirectement l'intégrité personnelle du premier ministre? Il a su prononcer de belles paroles. Et je l'aime infiniment mieux avec ces paroles qui lui venaient du coeur, qu'il avait là ses meilleurs arguments, beaucoup plus forts et plus puissants que ses dernières paroles, sans que ses dernières paroles fussent que des paroles profondes. Des paroles comme le premier ministre a prononcées à propos du coeur ne peuvent pas faire autrement que d'émouvoir un ancien collègue. Mais pourquoi a-t-il besoin en parlant de coeur, de paroles d'ingratitude et de déloyauté?

Déloyauté?

Quand il était dans l'opposition en 1933, je l'ai appuyé dans une vingtaine de cas. J'ai été le principal instrument qui a réalisé l'Union Duplessis-Gouin, qui lui donnait la victoire et le titre de chef de l'Union Nationale. J'ai travaillé un an et demi avec la plus absolue loyauté pour lui donner la victoire. Et je ne le regrette pas, car c'était lui qui devait avoir la victoire. Et s'il fallait recommencer je ferais la même chose. Ingratitude et déloyauté? Parlons-en. Quand, en juin dernier, alors que la dissension menaçait une rupture désastreuse avec Paul Gouin, moi, ancien libéral, membre de l'Action Libérale Nationale, parce qu'elle était conforme à mes idées, moi et nos amis, qui avons nous choisis, nous de l'Action Libérale Nationale, sinon Maurice Duplessis? Et nous l'avons choisi parce qu'il présentait les meilleures garanties pour le succès de l'Union Nationale. Et je n'ai rien à redire à la décision que nous avons prise alors.

Qui a gagné le district de Québec?

M. O. Drouin. — J'ai fait des sacrifices pour l'Union Nationale. Qu'est-il arrivé? On parle de déloyauté et d'ingratitude. Qu'est-il arrivé après la formation du cabinet? Qui gagna la campagne, le district de Québec, et à qui s'adressait-on dans toute la province pour convaincre la population en faveur de notre programme? Au député de Québec-Centre et au député de Montmagny. Quand tout l'électorat les désignait comme ministres, quand j'avais lutté pendant des mois et des mois avec ces frères d'armes, on nous a subitement séparés. J'avais été organisateur en chef de l'Union Nationale. Je ne pouvais refuser de faire partie du cabinet. Mais on me séparait de mes amis. Ils avaient des idées à moi, conformes à ma mentalité, à mes aspirations. Mais, par loyauté envers le premier ministre, pour faire mon devoir j'ai accepté d'entrer dans le cabinet. Depuis, quel déloyauté ai-je commise? Quand bien même on voudrait m'accuser de déloyauté, pas un homme dans cette province ne le croirait.

"Je l'admire"

Parlons coeur à coeur. C'est le meilleur argument du premier ministre que de parler ainsi. Nos relations, je ne les oublie pas. Mais qu'il n'oublie pas qu'il peut me blesser, lui aussi, en parlant de déloyauté et d'ingratitude. Ce que je regrette le plus, et je ne crois pas que personne pense à m'accuser de ne pas dire la vérité, c'est d'avoir été obligé de me séparer du chef du gouvernement. Il sait que je n'ai aucun sentiment contre lui. Il sait que j'admire sa personnalité, que je l'admire. Nous avons eu de profondes relations d'amitié. Le coeur, les sentiments, les personnalités, tout cela compte pour moi. Mais, je l'ai dit et je le répète, je préfère rester fidèle aux idées plutôt que de rester fidèle aux personnalités. J'emporte du cabinet le souvenir de relations cordiales, et quand le premier ministre a parlé de cela, c'est là qu'il a employé de vrais arguments. Mais je ne veux pas m'éterniser sur cette question. Nous ne nous entendons pas sur un point, qui n'est pas capital. Qui a donné sa démission et qui l'a demandée? Je n'ajouterais pas un mot là-dessus. Les documents et les événements sont là.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

Nous nous efforçons de donner ici sur le scénario, la réalisation et l'interprétation des films des indications qui permettent de se reconnaître à travers l'abondante production des studios de France, des Etats-Unis et d'Angleterre, et de faciliter le choix d'un programme qui réponde aux goûts de chacun. Nous n'avons pas cru devoir adopter les cotations morales de la Centrale Catholique du Cinéma et de la Legion of Decency parce qu'elles ne tiennent pas compte des conditions particulières au Québec, notamment l'absence des enfants et le travail de la censure provinciale. Nous nous inspirons cependant, conformément aux directives de l'encyclique "Vigilanti cura", pour signaler, d'une part, les films hautement recommandables et, d'autre part, ceux qui appellent des réserves sérieuses ou qui sont nettement condamnables. Il est entendu que les autres films sont acceptables pour des esprits avisés.

Premières

"Capitol" — *THE LAST OF MRS. CHEYNE* — Comédie-drame qui tourne autour d'un complot dans le beau monde. Production Metro-Goldwyn-Mayer, réalisation de feu Richard Boleslawski. Interprètes: Richard Boleslawski, Jeanette MacDonald, Crawford, William Powell, Robert Montgomery, Nigel Bruce, Frank Morgan. Pour adultes.

"Sinner Take All" — Drame. Interprètes: Bruce Cabot, Margaret Lindsay.

"Cinéma de Paris" —

"Hélène" — Adaptation cinématographique du roman de Victor Segalen. Interprètes: Madeleine Renaud, Constant Rémy. "Sédution d'une jeune fille, enfant avant mariage, tentation d'avortement, séduction, infidélité, amour, pour finir, on se laisse aller à un divorce et à un remariage. Toutes ces scènes morales sont enveloppées dans une atmosphère de travail de détachement. Il n'en est pas moins dangereux de laisser croire que certains problèmes amoureux n'ont d'autre solution que le désespoir ou le divorce. Somme toute, un film d'inspiration palésienne." (Choisir). Ce film est sur ce film tel que montré à Paris. On nous dit que le film aurait été remanié de fond en comble par notre censure. Qu'en restera-t-il?

"His Majesty's" —

"Wings of the Morning" — Roman d'une jeune légende. Production anglaise en couleurs naturelles, paysages d'Angleterre et d'Irlande. Interprètes: Anna May Wong, qui apparaît pour la première fois dans un film anglais. Henry Fonda, Leslie Banks, Harry Tate, Irene Vanbrugh, Stewart Rome, John McDermack, le célèbre ténor.

"Police" —

"Green Light" — Drame: un médecin se charge de la responsabilité de la mort d'un patient qui est dû à la négligence de son protecteur, et encourt la haine de la fille de la victime. Adaptation du roman de Lloyd Douglas. Interprètes: Errol Flynn, Anita Louise, Margaret Lindsay, sir Cedric Hardwicke. Production Warner. Pour adultes.

"Princess" —

"Love Is News" — Comédie qui met en scène une héroïne qui triomphe d'un journaliste à son propre jeu et lui inflige tous les tourments de la publicité exagérée. Production Fox. Interprètes: Lotte Young, Tyrone Power, Don Ameche. Pour tous.

"She's Dangerous" — Roman policier, production Universal. Interprètes: Tala Birell, Cesar Romero, Walter Pidgeon, Walter Brennan, Jonathan Hale.

"Saint-Denis" —

"Club de Femmes" — Étude psychologique sur la vie dans un foyer pour jeunes filles. Scénario et réalisation de Jacques Deval. Distribution, entièrement féminine à une seule exception près, qui comprend Danielle Darrieux, Betty Stockfield, Valentine Tessier, Eve Francis, Stockette Day, Elia Arel, June Aron, Marion Delino, Kissa Kissa, Raymond Galle. Œuvre immortelle sur le sujet que par la manière dont il est traité. Nos cinémas ne présentent cependant qu'une édition expurgée, car nous croyons savoir que la censure provinciale a amputé la bande de plusieurs centaines de pieds de pellicule. Ce qui reste du film constituerait une sorte de compromis entre la morale et l'esthétique: il n'en est l'autre ni trouverait pleinement son compte.

"A Minute to 7" — Roman policier. Interprètes: Paul Bernard, Maurice Lagrèze, Colette Brody, Marthe Mossin, Jacques Grétillet, André Berley, Fuiser Giv, Raymond Cordy. Production Lutèce-Film.

Reprises

"Amherst" —

"Gold Diggers of 1937" — Comédie musicale, production Warner. Interprètes: Dick Powell, Joan Blondell, Victor Moore, Glenda, Osmond Perkins, Charles-D. Brown, Rosalind Marlowe. Pour tous.

"The Longest Night" — Roman policier, Interprètes: Robert Young, Florence Rice, Ted Healy, Eileen Gloriot.

"Belmont" —

"Libeled Lady" — Spirituelle comédie dont l'action est basée sur une poursuite en libelle contre un journaliste. Interprètes: Spencer Tracy, Myrna Loy, Jean Harlow, William Powell, Walter Connolly. Production Metro-Goldwyn-Mayer.

"Sworn Enemy" — Drame. Production Metro-Goldwyn-Mayer. Interprètes: Robert Young, Florence Rice, Joseph Calleia, Lewis Stone, Ned Pennington.

"Cartier" —

"The End of the Trail" — Adaptation cinématographique d'un roman de Zane Grey sur les temps héroïques de l'Ouest américain. Vendeur: Jack Holt.

"Without Orders" — Film d'aviation. Interprètes: Sally Eilers, Robert Armstrong.

Pierre Radisson

(Donatien Frémont)

Editeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustrateur: Fleurimont Constantineau, Montréal.

Commentateur: Lévyde Francoeur, M.D., St-Tite, (Lavolette)



Que suis-je, demanda Groscheilliers? Suis-je un ennemi ou un ami? Si je suis un ennemi, pourquoi m'avez-vous laissé la vie? Si je suis un ami, écoutez ce que je vous dis! Vous savez que nous avons risqué nos vies pour vous!

Fous que vous êtes! clama Radisson, en frappant un sauvage à travers les épaules avec des peaux de castor. Les Iroquois virent alors jusqu'à épuisement de votre regard, puis ils vous massacrèrent sans pitié. Pour moi, j'aime mieux mourir en héros que de vivre en mendiant.

La-dessus, les deux Français se retirèrent brusquement, laissant le conseil en pleine stupeur. Finalement, les chefs signifièrent que les cinq cents Indiens accompagneraient les blancs à Québec. Le départ fut ordonné.

"Chateau"

LA BELLE ÉQUIPE — Drame qui met en scène cinq compagnons, cinq chômeurs, qui se séparent les vicissitudes de l'existence. Réalisation de Julien Duvivier. Interprètes: Jean Gabin, Charles Vanel, Almas, Charles Dorat, R. Medina, Gravaud, Micheline Chérel, Charpin, Viviane Romance.

"Aventure à Paris" — Comédie "agère de Marc Allégret. Interprètes: Julien Berry, Lucien Baroux.

"Le sujet est parfaitement amoral, et il a encore été traité de danses, de débauches et de débailleries insistantes. Donc, à tous points de vue, un film à proscrire." (Choisir).

"Electra" —

LES LOUPS ENTRE EUX — Film français d'espionnage. Interprètes: Jules Berry, René Saint-Cyr, Roger Duchesne, Gina Maria, Pierre Magnier, Pierre Renoir, GIGALON. Adaptation cinématographique d'une comédie de Marcel Pagnol. Interprètes: Arnaudy, Aida Rouffé.

"Francois" —

WHITE HUNTER — Roman d'aventure dans les jungles de l'Afrique. Interprètes: Warner Baxter, June Lane, Wilfrid Lawson. Production Fox.

"SING ME A LOVE SONG" — Comédie musicale. Interprètes: James Melton, Patricia Ellis, Hugh Herbert, William Catlett, Zasu Pitts, Allen Jenkins.

"Granado" —

COME AND GET IT — Adaptation cinématographique du roman d'Edna Ferber, roman d'une réussite dans les affaires. Interprètes: Edward Arnold, Frances Farmer, Walter Brennan, Joe MacGregor.

"GO WEST YOUNG MAN" — Comédie qui s'apparente au burlesque dans le sens américain du mot. Interprètes: Mae West, Warren William, Randolph Scott. Très vulgaire, le film n'a échappé que de justesse à la condamnation de la "Legion of Decency".

"Imperial" —

THE GARDEN OF ALLAH — Le roman d'un moine qui s'est évadé, mais qui retourne finalement au monastère en se séparant de celle qu'il aime. Un drame poignant, photographié en couleurs dans le décor de Sahara. Production Universal, réalisation de feu Richard Boleslawski.

"CHAMPAGNE WALTZ" — Comédie musicale. Interprètes: Fred Mac Murray, Gladys Swarthout, l'artiste du Metropolitan.

"Laval" —

STAGE STRUCK — Comédie musicale. Interprètes: Dick Powell, Joan Blondell.

"SPY OF NAPOLEON" — Roman historique qui montre l'action se passer sous le second Empire. Interprètes: Richard Barthelmess, Dolly Haas, Frank Vosper, Francis-L. Sullivan.

"Maisonneuve" —

LA TENTATION — Drame en français, de Pierre Caron (Films Pellegri), d'après l'œuvre de Charles Méré. Interprètes: Marie Bell, Berval, Henri Rolton.

"THEODORA GOES WILD" — Comédie satirique. Réalisation de Boleslawski, production Columbia. Interprètes: Irene Dunn, Melvyn Douglas.

"PIGSKIN PARADE" — Comédie musicale dans l'atmosphère d'une université américaine. Interprètes: Stuart Erwin, Arline Judge, Patsy Kelly, Jack Haley. Production Fox.

"MURDER WITH PICTURES" — Roman policier. Interprètes: Lew Ayres, Gail Patrick, Paul Kelly. Production Paramount.

"YOU MAY BE NEXT" — Histoire de banditisme. Interprètes: Ann Sothern, Lloyd Nolan.

"Mount-Royal" —

THE DEVIL IS A SISSE — Une étude psychologique sur la formation du caractère d'une héroïne qui se laisse entraîner à la vieillesse. Interprètes: Freddie Bartholomew, Jackie Cooper, Mickey Rooney. Production Metro-Goldwyn-Mayer. Pour les petits et les grands.

"POLO JOE" — Comédie bouffonne, production Warner. Interprètes: Joe E. Brown, Carol Hughes, Skeets Gallagher.

"Papineau" —

Même programme que le "Granado".

"Plaza" —

DODSWORTH — Roman de mœurs, adaptation cinématographique de l'œuvre bien connue de Sinclair Lewis. Interprètes: Walter Huston, Ruth Chatterton, Paul Lukas, Mary Astor. Pour adultes.

"Regent" —

LOVE ON THE RUN — Comédie: les aventures d'une héroïne qui réussit à mettre à jour une organisation d'espionnage en cherchant à se sauver de l'époux qu'elle aime. Interprètes: Ivan Crawford, Clark Gable, Franchot Tone, Reginald Owen. Pour tous.

"JUNGLE PRINCESS" — Film d'aventure. Interprètes: Dorothy Lamour, Ray Milland.

"THE BIG BROADCAST" — Comédie musicale qui mêle le jazz et la musique de la Symphonie de Philadelphie, sous la direction de Leopold Stokowski. Histoire avatardante, production du genre "bouffonne". Interprètes: Grace Allen, Jack Beasly, Bob Burns, Martha Raye, Benny Fields.

"THE BIG GAME" — Film qui exploite la vie de la vie universitaire américaine et l'intérêt que suscite le "football". Interprètes: Phillips Huston, Jean Travis.

"Rialto"

STOWAWAY — Le scénario n'est guère qu'un prétexte pour mettre en scène une fois de plus l'actrice-enfant Shirley Temple. Interprètes: Shirley Temple, Robert Young, Alice Faye, Arthur Treacher. SING ME A LOVE SONG — Voir "Francois".

"Rivoli"

THE CASE OF THE BLACK CAT — Film policier dont l'intérêt se maintient jusqu'au dénouement et qui réussit à dérouter le spectateur. Interprètes: Ricardo Cortez, June Travis, Craig Reynolds. Production Warner. Pour tous.

REUNION — Comédie qui ne vise qu'à mettre en scène les jumeaux Dionne. Interprètes: Jean Hershoff, Rochelle Hudson, Slim Summerville, Helen Vinson. Production Fox.

UNDER YOUR SPELL — Opérette filmée. Interprètes: Lawrence Tibbett, Gregory Raffo, Wendy Barrie, Arthur Treacher. Production Fox.

"Strand" —

COLLEGE HOLIDAY — Comédie musicale. Interprètes: Jack Benny, George Burns, Gracie Allen, Mary Boland, Martha Raye.

WHITE HUNTER — Voir "Francois".

"Westmount" —

Même programme que l'"Amherst".

Gazette artistique

19 mars: AUDITORIUM DU PLATEAU — Concert "hors série" du Concours Lallemand, par l'orchestre des "Concerts Symphoniques". Reprise de la "Neuvième Symphonie" de Beethoven, avec les Disciples de Massenet.

23 mars: ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE D'OUTREMONT — A 3 h. 30 p.m. Le Quatuor Loewenguth.

23 mars: GESU — Drame de la Passion de Notre-Seigneur, de Napoléon Séménil, par la troupe du Bon Répertoire. Au profit des orphelins.

4 avril: PALESTRE NATIONALE — Le Théâtre des Petits dans "Au Pays Breton".

12 avril: MOYSE HALL — Opéra, opéra de Gluck. Dir. Victor Braut.

12 avril: MONUMENT NATIONAL — Le "Petit Ballet" du Studio Morenoff.

Conférences sur l'Ordre corporatif

La troisième conférence sur l'ordre corporatif organisée par l'Ecole Sociale Populaire aura lieu demain, à 10 h. du matin, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier pour les membres du corps enseignant sous les auspices de l'Alliance catholique des Professeurs; et à 3 h. à la Païestre Nationale pour le public en général sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce.

Le conférencier sera le R. P. Alphonsé Deguire, S.J., aumônier de l'Union catholique des Cultivateurs. Il parlera de l'organisation professionnelle, de sa légitimité et de ses conditions.

Le 13 mai

Paris, 12. — La Ligne française annonce que son paquebot *Normandie* retardera d'un jour son départ pendant les fêtes du couronnement pour répondre au désir des passagers d'Amérique, qui assisteront aux fêtes du 12 mai à Londres. La *Normandie* devait partir le 12 mai. Elle n'en partira que le 13.

Les anciens de Valleyfield se réuniront au Queen's

C'est dimanche prochain, à l'hôtel Queen's, qu'aura lieu la réunion annuelle des anciens élèves du Séminaire de Valleyfield. Le repas sera servi à 1 heure. S. H. M. Philorum Billeto, le maire de Valleyfield, sera présent à cette réunion.

L'Association de Dorion appuie M. Duplessis

A son assemblée régulière, tenue à Montréal, le mardi 2 mars, l'Association nationale de Dorion a voté et adopté à l'unanimité une résolution par laquelle elle accorde son appui, son encouragement et sa confiance à M. Maurice Duplessis, chef de l'Union nationale, dans l'accomplissement du programme qu'elle préconise. M. Duplessis ne peut tout faire en un jour, expose en substance la résolution, et tout cela ne peut se faire sans efforts et sans l'appui des bonnes volontés. La question du trust hydro-électrique est importante, mais il y en a d'autres d'urgence: le chômage, la colonisation, le chômage, etc. Le député de Dorion, M. Grégoire Bélanger, après avoir pris connaissance de ladite résolution, a félicité et approuvé les membres de l'Association qui l'avaient rédigée et adoptée.

Diner-causerie de la section Outremont

Le premier diner-causerie de la section Outremont de la Société S. Jean-Baptiste, aura lieu samedi, le 13 mars, à 7 h. 30, au Cercle Universitaire, sous la présidence de M. Henri Groulx.

Le conférencier du jour, Me J. J. Penverne, a choisi comme sujet: "Il gardera l'honneur de son drapeau". A l'issue du diner, le Radio Club

fera entendre les Petits Chanteurs de la Manécanterie de la Nativité d'Hochelaga.

Les dames sont admises à ce dîner ainsi que tous ceux qui s'intéressent à la Société Saint-Jean-Baptiste, qu'ils soient membres ou non de la section Outremont. Me Arthur Laramée remerciera le conférencier.

La "Montreal Light" à Verdun

Québec, 12. — Le bill de la ville de Verdun, contenant une clause pour établir à un million de dollars l'évaluation fixe des propriétés de la *Montreal Light* (pouvoir existant déjà) et imposer les taxes d'eau, d'affaires, etc.

Le comités des bills privés a décidé, après discussion, de taxer la compagnie suivant la loi générale, et à sa valeur réelle. La loi existante sera amendée pour y pourvoir. Mais pour l'année en cours, on gardera l'évaluation à un million. Cette évaluation fixe était établie à \$1,000,000 depuis 1934, mais la ville venait devant la Législature pour faire imposer à la compagnie une taxe d'eau, d'affaires, etc., qu'elle ne payait pas jusqu'ici.

Désormais la compagnie paiera toutes les taxes comme tous les autres.

Conférence de M. Joseph Dansereau

M. Joseph Dansereau sera le conférencier ce soir, le 12, à 8 h. 15, au local de la Jeunesse catholique, 4325, Papineau; il exposera un programme d'action canadienne-française. L'entrée est libre et les dames sont invitées.

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.

Licencié en sciences comptables. Comptable agréé — Chartered Accountant. Spécialiste en Impôt sur le Revenu. 59 rue St-Jacques. Harbours 3635. MONTREAL.

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé. Chartered Accountant. Immeuble des Tramways. 159 OUEST, RUE CRAIG. Tél. Harbours 5990.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs. J.-Charles Anderson, L.L.C. Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.L.C. Roméo Caron, L.S.C., C.A., A. Dagenais, L.S.C., C.A. 84, Notre-Dame ouest - LA. 2412.

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.

Licencié en sciences comptables. Comptable agréé — Chartered Accountant. Spécialiste en Impôt sur le Revenu. 59 rue St-Jacques. Harbours 3635. MONTREAL.

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé. Chartered Accountant. Immeuble des Tramways. 159 OUEST, RUE CRAIG. Tél. Harbours 5990.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs. J.-Charles Anderson, L.L.C. Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.L.C. Roméo Caron, L.S.C., C.A., A. Dagenais, L.S.C., C.A. 84, Notre-Dame ouest - LA. 2412.

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.

Licencié en sciences comptables. Comptable agréé — Chartered Accountant. Spécialiste en Impôt sur le Revenu. 59 rue St-Jacques. Harbours 3635. MONTREAL.

19 MARS... 6 jours \$65 et plus
TROIS JOURS AUX
Le Nouveau BERMUDES
PILSUDSKI

Le navire de croisière IDEAL — Commodités modernes, ponts spacieux, grandes cabines, divertissements, sports, service courtois, nourriture excellente.

Le navire vous sert d'hôtel pendant toute la durée de votre séjour.

Croisières de Pâques

26 Mars au 4 Avril 9 jours \$100 et plus
BERMUDES* NASSAU HAVANE*

Croisière d'après Pâques 7 AVRIL au 18 AVRIL
NASSAU KINGSTON* HAVANE* 10 jours \$110 et plus
*Le navire accoste au quel — pas de remorqueur

Nombres excursions sur le littoral pour toutes les croisières sous la direction de THOS. COOK & SON — WAGONS-LITS Inc.

Votre agent de voyage verra gratuitement à tous les détails
GYNIA - AMERICA LINE

740 rue Windsor, Imm. Hôtel Queen's, Montréal, MA. 5566

Voici le printemps !

L'homme soucieux de sa mise ferait bien de voir nos splendides étalages de souliers de printemps.

Dernières nouveautés

PRIX VARIANT de 4.00 à 8.00

Tous nos souliers de qualité, l'incomparable qualité LEONARD.

LEONARD

La grande chaîne de magasins de chaussures

Maison canadienne-française

J.-R. LEONARD, propriétaire

Douze magasins commodément situés: Entrez dans celui qui vous est le plus facile d'accès.

Le R. P. Bellouard au noviciat Saint-Gabriel

Les Frères de Saint-Gabriel, confrères canadiens, de ses anciens maîtres de France, recevaient comme hôte d'honneur, le 8 mars dernier, le R. P. Bellouard, O.P., prédicateur de la station quadragesimale à Notre-Dame de Montréal.

La réception tout intime, au noviciat du Saul-au-Récollet, a groupé autour du célèbre orateur, outre le personnel des Maisons Saint-Louis et Saint-Gabriel, quelques délégués des établissements de la ville, et plusieurs de ses compatriotes de France.

Le Père prédicateur rappelle d'abord avec attendrissement les belles années passées sous la direction des Frères de Saint-Gabriel à Châtillon-sur-Sèvre, puis au pensionnat Saint-Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Il se plaît particulièrement à faire l'éloge de l'un de ses professeurs de Châtillon, le Frère Fulgent, décédé missionnaire au Congo.

"Quant au pensionnat, dit-il aimablement, on n'en parle que la bouche en cœur... Cette institution passe, en France, et avec raison, je crois, pour celle dont les anciens élèves conservent entre eux le meilleur esprit de famille et gardent le plus d'attachement pour leur Alma Mater!"

Les Frères de Saint-Gabriel, qui se préparent à célébrer en 1938 le cinquantième de leur arrivée au Canada, visitent de nouveau leur distingué visiteur d'agréer leurs remerciements et l'hommage de leur profond respect.

Diner-causerie de la section Outremont

Le premier diner-causerie de la section Outremont de la Société S. Jean-Baptiste, aura lieu samedi, le 13 mars, à 7 h. 30, au Cercle Universitaire, sous la présidence de M. Henri Groulx.

Le conférencier du jour, Me J. J. Penverne, a choisi comme sujet: "Il gardera l'honneur de son drapeau". A l'issue du diner, le Radio Club

fera entendre les Petits Chanteurs de la Manécanterie de la Nativité d'Hochelaga.

Les dames sont admises à ce dîner ainsi que tous ceux qui s'intéressent à la Société Saint-Jean-Baptiste, qu'ils soient membres ou non de la section Outremont. Me Arthur Laramée remerciera le conférencier.

La "Montreal Light" à Verdun

Québec, 12. — Le bill de la ville de Verdun, contenant une clause pour établir à un million de dollars l'évaluation fixe des propriétés de la *Montreal Light* (pouvoir existant déjà) et imposer les taxes d'eau, d'affaires, etc.

Le comités des bills privés a décidé, après discussion, de taxer la compagnie suivant la loi générale, et à sa valeur réelle. La loi existante sera amendée pour y pourvoir. Mais pour l'année en cours, on gardera l'évaluation à un million. Cette évaluation fixe était établie à \$1,000,000 depuis 1934, mais la ville venait devant la Législature pour faire imposer à la compagnie une taxe d'eau, d'affaires, etc., qu'elle ne payait pas jusqu'ici.

Désormais la compagnie paiera toutes les taxes comme tous les autres.

Conférence de M. Joseph Dansereau

M. Joseph Dansereau sera le conférencier ce soir, le 12, à 8 h. 15, au local de la Jeunesse catholique, 4325, Papineau; il exposera un programme d'action canadienne-française. L'entrée est libre et les dames sont invitées.

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.

Licencié en sciences comptables. Comptable agréé — Chartered Accountant. Spécialiste en Impôt sur le Revenu. 59 rue St-Jacques. Harbours 3635. MONTREAL.

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé. Chartered Accountant. Immeuble des Tramways. 159 OUEST, RUE CRAIG. Tél. Harbours 5990.

COMMERCIAL FINANCIER

Nouvelles raisons sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

Canadian Wax Products,
Zigmund Loew,
Moses L. Bindor,
Cooper-Hirsch Dress, Inc.,
1470, Peel,
J. H. Hirsch, président.
Armstrong Research Corporation,
1835, Edouard Beaulieu Hall,
F. C. Dobell, président.
Sani-Wax Wrapper Co.,
3510, Blvd St-Laurent,
Joseph Venis.
Courtois & Courtois,
Assurances,
2161, Visitation,
Louis Courtois.
Canadian Headers Service Co.,
1434, Ouest, Ste-Catherine,
Suite 312A,
N. E. Sergeant.
James Richardson & Sons,
1201, Bleury,
John Honeyford.
Milton Food Shop,
224, Milton,
Fly Wohl.
The Morris Market,
Maurice-Charles Bercoitch,
B. L. Fur Company,
Joseph Zuck.
British Colonial Company,
429, St-Vincent de Paul,
Agents manufacturiers,
Harry Fox,
Oscar Fox.
Nadel Bros Reg'd.,
Isaac Nadel,
Nathan Nadel.
De Luxe Shoe Shop,
6686, St-Hubert,
Myer Hovitch.

Les nouvelles en raccourci

Cooksville Co.
Le profit d'exploitation de Cooksville Co. s'est élevé l'an dernier à \$103,187 comparativement à \$36,343 en 1935. Compte tenu des honoraires des directeurs, de l'intérêt sur les emprunts, etc., il reste un profit net de \$56,441 contre un déficit de \$19,350 l'année précédente.

La Chambre de Commerce
A la réunion du Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal on a décidé de faire pression auprès du maire de Montréal et de ses conseillers pour la nomination sans plus de retard d'un titulaire permanent au poste de directeur des finances de la ville.

Howard Smith Paper Mills
Les profits nets d'exploitation de Howard Smith Paper Mills se sont élevés l'an dernier à \$2,188,030 comparativement à \$1,885,142 pour l'année précédente et les revenus divers à \$2,192,311 contre \$1,889,847 en 1935. Compte tenu de la dépréciation, des taxes, etc., le profit net a été de \$667,087 comparativement à \$451,925 en 1935.

Canada Paper
Les profits d'exploitation de Canada Paper, filiale de Howard Smith Paper Mills, se sont élevés l'an dernier à \$472,524 comparativement à \$338,085 en 1935. Compte tenu de la déduction, des taxes, des salaires des officiers, etc., le profit net a été de \$148,680, comparativement à \$83,024 l'année précédente.

La Chambre de Commerce cadette de Verdun

VISITE DE LA CITE DE VERDUN

Grâce à l'obligeance du conseil municipal de la Cité de Verdun, les membres de la Chambre junior auront le plaisir de visiter cette ville, samedi prochain le 13 mars. Voici l'itinéraire prévu à cet effet: 2h. 30 p.m.: Départ de la Chambre de Commerce en autobus. Les autorités municipales, avec un détachement de la police de la circulation, nous recevront aux limites est de la cité. 3.00 p.m.: Visite de l'Hôpital Général de Verdun. 3.30 p.m.: Visite du poste de police et pompiers de Verdun. 4.00 p.m.: Randonnée à travers les principales artères de Verdun, jusqu'aux limites ouest. 4.30 p.m.: Réception à l'hôtel de ville par le Conseil, suivie d'un goûter. Tous ceux que cette visite intéresse et qui désirent se joindre au groupe de la Chambre, voudront bien nous retourner le plus tôt possible la carte ci-incluse.

Les ventes d'immeubles

Quartier Laurier — Blvd St-Joseph ouest, Nos 69 à 73, lots 11-111 à 114, terrain 26 x 84 pieds. Dame B. Dinovitch & J. Lerner, \$9,000.—408954.
Quartier St-Jean-Baptiste — Rue Kaplan, Nos 4403 à 4407, lots Nos 464-1, 463-1, 462-2, terrain 45 x 90 à 100 pieds. Mlle Reba Kert in trust & H. M. Berson, \$12,500.—408957.
Quartier Rosemont — 26 Ave. Nos 3771 à 3781, lot No 172-2608, terrain 30 x 75. Diéudonné Lorrain et al à Frédéric Gasson, \$3,571.—408963.
Quartier St-Laurent — Rue Clarke No 1003, 3101, lot No 11-33, terrain 25 x 85 pieds. Mlle H. Paradis et al à Dame J. Lerner et uxor, \$2,000.—408965.
Quartier St-Henri — Rue St-Charles, Nos 2517 à 2521, lot No 2767, Mlle Marie-Josée Rivest & R. André Gervais, \$1,800.—408977.
Quartier N-Dame-de-Grâce — Rue Harcourt, Nos 2273, 2275, lot No 175-301, terrain 40 x 95 pieds. H. Kottelshaus et H. Danzky, \$5,850.—408984.
Ville Pointe-Claire — Rue St-Joachim, batières, lot No 31, 30, terrain 30 x 75. Romeo Pratte, \$3,500.—408988.
Ville St-Pierre — 36 Ave, batières lot No 130-117, terrain 20 x 74 pieds. Mlle St-Denis & H. Bruneau, \$1,800.—408991.
Quartier Ahuntsic — Ave Bois de Boulogne, lot No 1173, lots Nos 301-43, terrain 10 x 72 pieds. De Alfred Dupuis et vir à A. P. Amyot, \$3,000.—408991.
Quartier Rosemont — Rue Wm-Devlin, terrain, lot No 121-172, terrain 25 x 83 pieds. De Vve M. Boyer à Joseph LaJoie, \$100.—409016.
Bellechasse, vague, lot No 188-761, terrain 244 pieds. Ono Gagnon & Joseph Savard, \$100.—409001.
Quartier St-Denis — Rue Garnier, Nos 1189 à 1193, lot No 311-235, terrain 21 x 14 pieds. Henri Ouellette et al à Eug. Béland, \$2,000.—409009.

Les obligations

COURS EN FERMETURE HIER		
Dominion du Canada:		
2 1/2% Jun 1er 1943	100 1/2	102 1/2
3 1/2% Oct 1939	101 1/2	102 1/2
3 1/2% Jun 1940-55	95 1/2	96 1/2
3 1/2% Oct 15 1944-49	101 1/2	102 1/2
4 1/2% Oct 15 1944-49	104 1/2	105 1/2
4 1/2% Oct 15 1947-52	104 1/2	105 1/2
4 1/2% sept 1er 1940	107 1/2	108 1/2
4 1/2% oct 15 1944	108 1/2	109 1/2
4 1/2% fév 1946	108 1/2	109 1/2
4 1/2% fév 1946-56	107 1/2	108 1/2
4 1/2% nov 1947-57	108 1/2	109 1/2
4 1/2% nov 1948-58	108 1/2	109 1/2
4 1/2% nov 1949-59	108 1/2	109 1/2
4 1/2% nov 1950-59	108 1/2	109 1/2
5 1/2% 14 oct 1943	102 1/2	103 1/2

Avec garantie de l'Etat:
C.N.R. 2% 1938 99 1/2 100 1/2
C.N.R. 3 1/2% 1943 97 1/2 98 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1944 95 1/2 96 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1945-50 95 1/2 96 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1951 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1952 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1953 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1954 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1955 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1956 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1957 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1958 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1959 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1960 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1961 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1962 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1963 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1964 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1965 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1966 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1967 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1968 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1969 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1970 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1971 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1972 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1973 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1974 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1975 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1976 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1977 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1978 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1979 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1980 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1981 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1982 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1983 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1984 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1985 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1986 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1987 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1988 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1989 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1990 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1991 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1992 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1993 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1994 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1995 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1996 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1997 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1998 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1999 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2000 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2001 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2002 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2003 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2004 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2005 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2006 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2007 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2008 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2009 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2010 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2011 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2012 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2013 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2014 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2015 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2016 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2017 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2018 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2019 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2020 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2021 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2022 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2023 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2024 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2025 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2026 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2027 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2028 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2029 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2030 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2031 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2032 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2033 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2034 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2035 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2036 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2037 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2038 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2039 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2040 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2041 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2042 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2043 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2044 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2045 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2046 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2047 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2048 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2049 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2050 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2051 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2052 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2053 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2054 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2055 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2056 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2057 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2058 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2059 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2060 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2061 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2062 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2063 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2064 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2065 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2066 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2067 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2068 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2069 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2070 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2071 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2072 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2073 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2074 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2075 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2076 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2077 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2078 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2079 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2080 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2081 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2082 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2083 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2084 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2085 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2086 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2087 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2088 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2089 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2090 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2091 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2092 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2093 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2094 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2095 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2096 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2097 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2098 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2099 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2100 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2101 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2102 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2103 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2104 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2105 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2106 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2107 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2108 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2109 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2110 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2111 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2112 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2113 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2114 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2115 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2116 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2117 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2118 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2119 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2120 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2121 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2122 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2123 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2124 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2125 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2126 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2127 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2128 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2129 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2130 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2131 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2132 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2133 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2134 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2135 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2136 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2137 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2138 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2139 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2140 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2141 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2142 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2143 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2144 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2145 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2146 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2147 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2148 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2149 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2150 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2151 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2152 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2153 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2154 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2155 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2156 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2157 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2158 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2159 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2160 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2161 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2162 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2163 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2164 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2165 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2166 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2167 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2168 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2169 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2170 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2171 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2172 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2173 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2174 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2175 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2176 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2177 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2178 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2179 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2180 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2181 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2182 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2183 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2184 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2185 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2186 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2187 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2188 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2189 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2190 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2191 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2192 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2193 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2194 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2195 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2196 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2197 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2198 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2199 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2200 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2201 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2202 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2203 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2204 110 1/2 111 1/2
C.N.R. 4 1/2% 2205 110 1/2 111 1/2
C

LA VIE SPORTIVE

Les Leafs ont faibli vers la fin

(Par X.-E. NARBONNE)

Les Maroons de Tommy Gorman ont réussi à vaincre les Leafs de Toronto, hier soir, au Forum, devant près de dix mille personnes, et cette victoire était bien méritée, car les locaux se sont affirmés supérieurs à leurs rivaux après la première période, et c'est pas un résultat de 3 à 2 que le Montréal a remporté la palme.

Les Maroons, par cette victoire, se sont rapprochés du Canadien pour la première place de la section canadienne, de la ligue de hockey Nationale, et l'on doit maintenant considérer les hommes de Gorman comme des rivaux sérieux aux habitants et nombreux sont ceux qui concèdent des chances au Montréal de finir en première place pour s'attaquer aux Ailes Rouges de Détroit dans les séries qui décideront du championnat du circuit Calder.

Le début de la partie semblait être la déroute des Maroons, car les hommes de Gorman ont été en retard pendant les vingt premières minutes, et Andrus et Davidson ont donné une avance de deux points aux Torontois dans la manche initiale mais les choses changèrent par la suite et il devint évident que les locaux allaient l'emporter. Cain se mit fort en évidence dans cette lutte, car il enregistra les deux premiers points du Montréal, puis Russell Blinco compta le point décisif au milieu de la 3e période.

La défense du club Toronto fut très faible hier soir, et si nous faisons exception de Fowler, aucun joueur de la Ville Reine n'a pu arrêter les élan de Montréalais après que ceux-ci eurent déclenché leur grande offensive vers la fin de la 2e manche.

Les avants des Maroons pénétraient à volonté à l'intérieur de la ligne bleue du Toronto et Broda devait faire face à de nombreux lancers et finalement il dut baisser pavillon malgré tous les efforts qu'il fit pour bloquer les coups lancés dans la direction de ses filets.

La 3e ligne des Maroons fut sans contredit celle qui se comporta le mieux hier soir et c'est grâce aux attaques répétées de Cain, Marker, Gracie, et les Leafs ont été vaincus, et ont perdu la chance de se battre sur un pied d'égalité avec le Montréal pour la 2e position.

À côté des visiteurs, Andrus fut le meilleur joueur de la partie, et plus dangereux rival de Bill Broda, mais le gardien de but des Maroons a fait des arrêts sensationnels hier soir, et il a droit à une part des honneurs de la victoire de l'équipe locale.

Le grand L. Conacher s'est également mis en évidence au cours de cette partie car il fut très sollicité par la défense des locaux et le "la train" à même fait plusieurs passes dangereuses contre les défenseurs.

Le match d'hier fut l'un des plus intéressants de cette saison à Montréal, et quoique la mise en échec fut assez dure, l'on ne doit pas considérer cette partie comme ayant été brutale et d'ailleurs les arbitres Stewart et Smith n'eurent qu'à nuire trois joueurs qui avaient fait tomber leurs rivaux.

Les spectateurs ont été émerveillés de l'exhibition fournie par les deux clubs aux prises et la tenue des rivaux étaient vraiment édifiantes, car de chaque côté l'on faisait des efforts inouïs pour s'assurer la victoire et l'on doit reconnaître que c'est le meilleur club qui a remporté la palme.

Alignement des équipes:

TORONTO. — Buts: Broda; défenses: Hamilton et Dav; centre: Andrus; ailes: Drillon et Jackson; subs: Horner, Fowler, Boll, Conacher, Metz, Finnigan, Thoms, Davidson, Kendall.

MAROOONS. Buts: Beveridge; défenses: Wentworth et Conacher; centre: Blinco; ailes: Robinson et Trotter; subs: Northcott, Evan, Voss, Marker, Cain, Gracie, Rung et Shannon.

Arbitres: Bill Stewart et A. Smith. Première période: 1. Toronto: Apps-Jackson 49. 2. Toronto: Davidson 14.05. Puntition: Robinson.

Deuxième période: 3. Maroons: Cain-Gracie 15.00. Puntition: Horner.

Troisième période: 4. Maroons: Cain-Marker-Gracie 7.19. 5. Maroons: Blinco-Robinson-Trotter 9.58. Puntition: Lionel Conacher.

Pittsburg a été déclassé à Providence

Providence, R.-I. 12. (P.A.) — Les Rouges du Rhode-Island tout en battant les Hornets de Pittsburg, par un résultat de 6 à 2, ont eu comme un exercice préparatoire aux détails de la ligue Internationale ici, hier soir.

PROVIDENCE. — Buts: Byrnie; défenses: McManus et Lesieur; centre: Motter; ailes: Bauer et Dumaid; subs: McManus, Keating, O'Neill, Rivers, Farrant, Lowery, Kalbfleisch, Ledue, Pusle.

Pittsburg. — Buts: Robertson; défenses: Williams et Doran; centre: Deacon; ailes: Giroux et Starr. Subs: Mackie, B. Hudson, Sherf, Liscomb, Drouillard, R. Hudson, Orlando et Anderson.

Arbitres: Synnot et Trapp. Première période: Pas de point. Puntition: Doran, Kalbfleisch. Deuxième période: 1. Prov.: Bauer-McManus-Dumaid 46. 2. Pitts.: Giroux-Deacon-Starr 10.20. Puntition: Deacon, O'Neill, Williams.

Boston a raison de Chicago

Chicago, Ill. 12. — Les Esperviers Noirs, qui sont éliminés des détails de la Ligue Nationale, avaient rien à perdre hier soir. Ils ont essayé de jouer rien qu'avec leurs jeunes recrues américaines et ils en furent quittes pour une défaite par un score de 6 à 2 aux mains des Bruins de Boston.

Il n'y eut pas de point à la première période et à la deuxième Hooley Smith compta en trois minutes le score à 2 à 0 quelques minutes plus tard après avoir pris une passe de Dumart. Chicago a ensuite comploté son premier point, Trudel déjouant Thompson sur une passe de Gottsellig. Six minutes plus tard, Schmidt compta son deuxième point de la partie et alors qu'il restait un peu plus d'une minute à jouer, Clapper compta sur une passe de Dumart.

À la troisième période Romnes compta le deuxième point de Chicago, mais Clapper et Getliffe parvinrent ensuite à déjouer Karakas. Ce fut une bonne occasion pour que les compteurs des Bruins améliorent les positions qu'ils détenaient déjà. Schmidt a fini la soirée avec deux buts et une assistance. Dumart a eu trois assistances. Clapper a fait deux points et H. Smith a pris un but et une assistance.

La partie fut jouée sous protestation de Chicago et New-York parce que Chicago s'est servi de nouveaux joueurs, ce qui constitue une infraction aux règlements de la Ligue Nationale. Le major McLaughlin a déclaré que cinq de ses jeunes recrues formeront le noyau de son équipe de l'an prochain. Ceux-ci sont Butch Scheaffer, de Hincley, Minn.; Milt Brink et Al Suomi, d'Eleleth, Minn.; Ike Klingbell, d'Hancock, Mich. et Bub La Prairie, du Sault Ste-Marie.

Alignement des équipes:

Boston Thompson but Karakas Shields défense Klingbell Portland défense Levinsky Weiland centre Gottsellig Beattie aile Trudel

Subs. Boston: Getliffe, Sands, Clapper, Dumart, Smith, Schmidt, Holett, Mantha.

Subs. Chicago: P. Thompson, Burke, Wiebe, Romnes, Palangio, Blair, Laprairie, Suomi, Brink, Scheaffer.

Arbitres: Dye et Campbell. Première période: Aucun point. Puntition: Klingbell et Clapper.

Deuxième période: 1. Boston, Smith 3.00. 2. Boston, Schmidt 6.55. 3. Chicago, Trudel 11.35. 4. Boston, Schmidt 18.25. Aucune punition.

Troisième période: 5. Chicago, Romnes 8.15. 6. Boston, Clapper 15.30. 7. Boston, Getliffe 18.10.

Belle fin de semaine pour les skieurs

Si les skieurs ont souvent pesté contre la température cet hiver, ils n'ont guère à se plaindre depuis quelque temps. Les conditions atmosphériques et l'état des pistes, en effet, se maintiennent à peu près parfaits depuis trois semaines et tout semble indiquer que la saison se prolongera jusqu'à la fin du mois dans les Laurentides. Ce qui fient du ski l'an dernier se rappelleront qu'à partir du 12 mars ils ne purent retourner dans le Nord à cause des pluies abondantes qui ont disparaitre toute la neige dans l'espace de quelques jours.

D'après les derniers rapports reçus hier aux bureaux du Pacifique Canadien, le prochain week-end s'annonce comme le meilleur que tous aurons encore eu cet hiver. Il y a de la neige en abondance et une couche de poudres de neige nulle couvre partout la surface. Le thermomètre, hier matin, marquait en moyenne 5 degrés sous zéro entre Piedmont et Ste-Agathe et il n'a remonté que fort modérément durant la journée. Il n'en faut pas plus pour inciter les enthousiastes du ski à s'organiser pour de belles randonnées.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Après le Pacifique Canadien, on se prépare à transporter des foules encore plus considérables que la semaine dernière, alors que près de 7,000 skieurs emprunteront samedi et dimanche les trains réguliers et spéciaux qui font le service du Nord. Si ce chiffre est dépassé cette semaine, la Compagnie aura battu son record de tous les temps. Un grand nombre de skieurs américains sont aussi attendus dans les Laurentides; un seul train spécial venant directement de New-York doit en amener près de trois cents à Ste-Agathe et St-Jovite samedi matin, en passant par Montréal. C'est le premier train de skieurs tout-wagons-lits qui nous vienne ainsi des Etats-Unis.

Détroit l'emporte sur les Rangers

New-York, 12 (P.A.) — Les Ailes Rouges, de Détroit, ont porté leur avantage en tête de la section américaine de la Ligue Nationale en battant les Rangers par un résultat de 4 à 2 en présence d'une foule de 9,000 personnes hier soir à Madison Square Garden. Malheureusement il se peut que cette victoire soit coûteuse car Larrie Rurie a été gravement blessé et il se peut qu'il soit forcé de rester inactif pendant les détails de fin de saison.

Butch Keeling a enregistré le premier point de la partie sur une double passe de Murdoch et Heller mais dix secondes plus tard Aurie égalait le résultat. Un peu plus tard Pettinger donnait l'avantage aux champions en acceptant une passe de Goodfellow.

Il n'y eut pas de point à la 2ème période et à la 3ème Sid Howe porta le résultat à 3-1 sur une passe de Wally Kilrea. Mel Colville compta le deuxième point de New-York sur une passe de Shibicky et alors qu'il restait moins de deux minutes à jouer Hec Kilrea prenait une passe de Martin Barry pour compter le dernier point de la soirée.

La lutte fut dénuée de toute brutalité et il n'y eut pas de punition. La blessure qu'Aurie s'est infligée fut accidentelle. À la deuxième période Aurie fonce et Art Coulter le força le long de la clôture. Aurie culbuta et Coulter tomba sur lui. Il resta étendu sur la glace et on a dû le transporter aux quartiers de son club.

Après un examen préliminaire le Dr Henry Claus, le médecin régulier du club, a déclaré qu'il faudra radiographier la jambe pour savoir au juste si quelque petit os n'a pas été fracturé. Douglas Young, le capitaine de l'équipe, et Orville Roulston, joueur de défense, ont aussi été victimes de fractures aux jambes plus à bonne heure cette année.

Rangers — Buts: Kerr; défenses: Coulter et Heller; centre: Pratt; ailes: M. Colville et Shibicky. Substituts: Johnson, Boucher, Dillon, Murdoch, Keeling, Cooper, Watson, Patrick.

Détroit — Buts: Smith; défenses: Goodfellow et Bowman; centre: Pettinger; ailes: H. Kilrea et W. Kilrea. Substituts: McDonald, Lewis, Aurie, Barry, Howe, Sorrell, Bruneton, Kelly, Gallagher.

Arbitres: Mitchell et Mickey Ion. Première période: 1. Rangers, Keeling (Murdoch, Heller) 5.10. 2. Detroit, Aurie 5.20. 3. Detroit, Pettinger (Goodfellow) 11.45. Puntition: Aucune.

Deuxième période: Pas de point. Puntition: aucune.

Troisième période: 4. Detroit, Howe (W. Kilrea) 6.53. 5. Rangers, M. Colville (Shibicky) 11.50. 6. Detroit, H. Kilrea (Barry) 15.31. Puntition: Aucune.

Le Champêtre est déclassé par St-Jérôme

Le Saint-Jérôme, champion de la ligue Provinciale, a remporté une victoire facile sur le Champêtre, qui a décroché le championnat de la ligue Mont-Royal et qui a éliminé le Concordia des séries de détail de la O.A.H.A., lorsque les champions du nord ont vaincu les rivaux par un résultat de 11 à 0, hier soir, dans la deuxième arie de la série éliminatoire. Les écrivains remportent la palme par un total de 17 à 3 et ce résultat indique la grande supériorité des champions de la ligue Provinciale sur leurs adversaires.

Composition des équipes: ST-JEROME CHAMPETRE. Préparier but Mercier Giroux défenses McDonnell Waters défenses Bourgoin Moussette centre Joannette Desjardins avant Thibeault St-Pierre Brunet

St-Jérôme, subs: Lusignan, St-Michel, Morin et Hamelin. Champêtre, subs: Lusignan, Pouliot, Curran et Castonguay. Arbitres: Bennett et Carroll.

Première période: 1. St-Jér.: Moussette 4.03. Puntition: Giroux et McDonnell.

Deuxième période: 2. St-Jér.: Moussette 7.51. 3. St-Jér.: St-Pierre-Moussette 10.20. 4. St-Jér.: St-Pierre-Morin 13.34. 5. St-Jér.: St-Pierre 16.00. 6. St-Jér.: Morin-St-Pierre 16.10. 7. St-Jér.: Huguet-Giroux 19.12. Puntition: Giroux 2, McDonnell, Hamelin.

Troisième période: 8. St-Jér.: Desjardins-St-Pierre-Moussette 9.05. 9. St-Jér.: St-Michel-Huguet 11.45. 10. St-Jér.: St-Pierre 14.50. 11. St-Jér.: Huguet 16.56. Puntition: Curran, Huguet (majeure).

Kilian-Vopel sont en avant à St-Louis

St-Louis, 12. — Voici quel était, à 9 heures, hier soir, le classement de la course de six-jours qui se dispute ici cette semaine:

Kilian-Vopel 1000 10 316. Sheshan-O'Brien 1000 10 316. LePage-Horton 1000 10 316. Winter-Ostervant 1000 10 316. Spencer-Keating 1000 10 316. Fiddling-Sawney 1000 10 316. Yacolino-Camastro 1000 10 316. Fyrmann-Gruber 1000 10 316. Mac-Clairio 1000 10 316.

Troisième période: 3. Prov.: McManus-Keating-O'Neill 5.07. 4. Prov.: McManus-Keating-Le-sieur 6.04. 5. Prov.: Dumid-Motter 11.11. 6. Prov.: Motter-Duguid-Leduc 12.07. 7. Pitts.: Starr-Deacon-Giroux 13.45. 8. Prov.: Farrant-Lowery-Le-sieur 19.44. Puntition: Lesieur.

RICHE SAVEUR · AROME AGREABLE
FORCE MOYENNE
LE TOUT EST RÉUNI DANS LE
TABAC A FUMER

ALOUETTE

La Cie B. Houde Limitée—Vieille maison de Québec. Commerce établi en 1841

D'imposantes funérailles à Howie Morenz

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Plus de vingt mille personnes ont tenu à rendre un dernier hommage à Howie Morenz hier après-midi alors que les funérailles de l'ancien joueur du Canadien avaient lieu au Forum. Environ douze mille fervents du sport et admirateurs de la grande étoile du hockey qui vient de disparaître ont pu trouver place dans la vaste enceinte de la rue Sainte-Catherine.

Idée Gervais, Sarto Desnoyers, Gaston Parent, Andy Hamilton, Jack Fyon, Ed. Gronau, Len Porteous, Hector Quevillon, Pat Hefferman, Léo Hefferman, Art Prince, Lt. Col. G.-C. Machum, Al. Fortin, Lt. Fortin, capt. T. Leggett, les échevins Rochon, Lesage, Jarry et Dubreuil, R.-F. Quinn, Jean Barrette, E.-W. Ferguson, B. Leitham, Juge A. Monet, F. Rinfret, A. David, E. St-Père, M.P., N. Dorval, L. Létourneau, O. Benoit, L. Riopel, F. Berger, L. Bourgaill, B. Newberry, E. Garon, D. Smith, L. Boucher, A. Garsley, L. Rountree, A. O'Brien, Dr. P. Prager, F.-J. Shaugnessy, G. Nolet, V.-G. Cardy, A. Wilcox, N. Lalonde, E. Farney, P. Lynch, W.-J. Morrison, R. Beaudry, J. Perron, B. O'Meara, L. McGowan, G. Whittaker, R.-D. Forester, W.-P. Hughes, M. McGowan, M. Herscovitch, J. Lewis, C. Slabotsky, J. Marshall, J. Gardiner, R. Boon, E. Russell, P. Séguin, E. Russell, G.-H. Robert, Z. Lesperance, D. Ritchie, J. Lynch.

Les directeurs du club de hockey Canadien étaient les porteurs honoraux: E. Savard, président, L.-P. Gélinas, J. Dugal, Dr. W.-A. Charland, hon. R. Grothe, A. Patenaude, P. Beaudin, A. Dupuis, P. Rolland et C. Hart, gérant.

Les directeurs du club Maroons: T. Arnold, vice-président; T.-P. Gorman, G. Cushing, F.-B. Common, K.C. N. Dawes, K.-T. Dawes, E.-R. Décaray, major H. McDougall, R.-E. McDougall, R. Makor, col. H. Molson, W. Northey, J. Strachan, J. Timmins, A. Cayford, etc.

La tombe du défunt était placée au centre du parterre et de une heure jusqu'à deux heures vingt, des milliers de personnes défilèrent devant la dépouille mortelle et jetaient un dernier regard sur leur grand favori.

Les joueurs du Canadien montaient la garde d'honneur et les joueurs des autres équipes prenaient place sur les sièges réservés pendant que les directeurs du Bleu Blanc Rouge agissaient comme porteurs honoraires.

Mme Morenz, accompagnée de son fils Howard ainsi que du père du défunt et les autres membres de la famille occupaient le premier rang et dès le début de la cérémonie l'assistance entonna *Nearer My God To Thee*.

De nombreux tributs floraux étaient déposés autour du cercueil et il a fallu six landaus pour transporter ces fleurs au cimetière. Parmi les personnes présentes, on remarquait:

Frank Calder, président de la ligue de Hockey Nationale; Charles Salquette, représentant le club New-York Américains; William Stewart et A. G. Smith, arbitres de la N.H.L.; Léo Dandurand.

Club de hockey Canadien: Wilfrid Cude, A. C. Siebert, Walter Buswell, Paul Haynes, Aurèle Joliat, Rodolphe Lorrain, Johnny Gagnon, William Miller, George Brown, Armand Mondou, Pit Lépine, Hector Blais, Georges Mantha, William McKenzie, Jimmy McKenna, et Louis Galarneau.

Maroons: William Beveridge, Alex. Connell, L. Conacher, Mervin Wentworth, R. Blinco, E. Robinson, D. Trotter, L. Northcott, S. Evans, C. Voss, G. Marker, H. Cain, R. Gracie, G. Carson, P. Rung, G. Shannon, W. Radley, C. Barbour, G. McGurk et Dr. A. A. Mackay.

Toronto Maple Leafs: C. Smythe, gérant; F. Selke, secrétaire; D. Irvin, entraîneur; P. Campbell, directeur; W. Broda, R. Horner, C. Conacher, S. Apps, C. Day, R. Hamilton, C. Davidson, F. Finnigan, N. Metz, B. Fowler, H. Jackson, W. Thoms, F. Boll, W. Kendall, T. Daley, G. Drillon.

Andy Lytle, R. Hewitson et T. Munn, rédacteurs sportifs de Toronto; W. Tobin, représentant les Chicago Black Hawks; et D. Young, représentant le Detroit Ailes Rouges.

Xiste Narbonne, R. Leighton, A. Savard, représentant le club de baseball Montréal; F. Starr, G. Lafleur, M. Desjardins, A. Jokisch, J. Bohémier, R. Meloche, R. Léveillé, G. Lapointe, H. Lavigne, C. Mayer, O. Major, D. Major, J. Choquette, L.-A. Larivée, U. Rose, A. Trudel, Y. Dandurand, D. Smith, G. Desnoyers, Dr. A. S. Lamb, C. Smeaton, H. Quevillon, J. Ganson, Yvon Robert, Emile Maupas.

Hon. Reginald Plimsoil, représentant le premier ministre Maurice Duplessis; Dr. J. Corrigan, G. Dandurand, R. Brassard, L. McKenna, E. Boyer, J.-A. Lamy, F. "King" Clancy, H.-R. Casgrain, W. Lamontagne, F. Gervais, D. D'Arcy, R. Charbonneau, R. Saint-Jean, R. LaJeune, Alex. Moore.

Les échevins Allen Bray, G. Caron, H. Brien, J. Kendall, F. Fleming, E. Baker, B. Boucher, E. Gauthier, D. Gill, E. Gleason, D. McCann, d'Ottawa; R. Thompson, E. Collette, Joe Malone, J. C. Ridgell, A. Nudelman, W. Bennett, G. Bourassa, W. R. Ritchie, A. Benjamin, W. C. Grant, O. O'Heir, J. Brennan.

Fernand Dufresne, directeur de la police; C. Barnes, ass.-dir.; C. Carson, dir. du département du feu; H. Baker; G. Bonnemere, Jack Laviolette, Dr. C.-H. Forgue, J. Parent, inspecteur Bélanger, T. Cleary, Pete Gervais, L. Kerr, sergent-détective J. Murray, L. Murray, L. Perras, D. Munro, G. Slater, E. Sinclair, A. Gagnon, A. Thérien, J. Gagnon, J. De Lallane, L. Burns, P. Kelly, N. Dawes, E. Hamilton, Gus Ogilvie, Art. Lapierre, F

M. Drouin soutient le débat contre tous les ministériels

(Suite de la page 7)

nement veut installer une centrale là-bas (rites).

«Ce n'est pas pour ça que nous nous sommes battus. Ce n'est pas pour une centrale seulement dans l'Abitibi. Nous nous sommes battus pour faire une concurrence immédiate sur des points stratégiques. Pense-t-on que les députés de Québec-Centre, de Montmagny et de Kamouraska seraient restés dans l'Union Nationale si on leur avait dit, avant les élections, que c'est tout ce que nous obtiendrions? M. O. Gagnon. — Le député de Québec-Est croit-il que c'est possible de ruiner en six mois un monopole qui s'est établi pendant 50 ans quand l'Hydro d'Ontario a pris 40 ans?»

M. Drouin. — Si nous pouvons ruiner les monopoles en six mois? Il ne s'agit pas de ça. Il s'agit de faire la concurrence. Si on prend l'argument du ministre, jamais on ne commencera.

C'est cela qui nous sépare

M. Duplessis va se lever et M. Drouin dit: Si on ne laisse pas parler le peuple, on ne pourra jamais finir ce soir. Le peuple a compris, pendant la lutte, que nous voulions faire concurrence aux monopoles par une Hydro, et c'est cela qui nous sépare.

M. Duplessis: Le député ne considère-t-il pas que le fait de développer un pouvoir en Abitibi, où les perspectives brillantes, ce n'est pas lutter sur un point stratégique?

M. Drouin. — Je répondrai à une seule partie de la question du premier ministre. J'ai un chapitre spécial sur l'Abitibi, la Noranda et M. Murdoch. On voit les points stratégiques? La *Montreal Light Heat and Power* et la *Shawinigan*. Il y a encore des pouvoirs d'eau non exploités, et si le fait, utilisons même ceux qui sont exploités pour faire concurrence à ces deux compagnies.

M. Maurice Thériault: «Le député me permettrait-il de lui poser une question?»

M. Drouin. — «Je le veux bien, mais je ne pourrais jamais terminer avant onze heures.» M. Maurice Thériault: «Quelles sont les compagnies que le député de Québec-Est voudrait éliminer, par quels moyens, quelle est l'attitude qu'il veut prendre envers les porteurs d'actions et d'obligations, et quelle serait la dépense des deniers publics?»

«Nous voulons une vraie concurrence d'Etat»

M. Drouin. — Je n'ai pas pris note de toutes ces questions. Pour commencer, je vais essayer de répondre au premier ministre. Ma lettre du 9 février est là. Mes conditions sont là. Nous voulons une vraie concurrence d'Etat. Je ne parle pas d'établir pour le moment, je parle de faire concurrence. A côté de la *Beauharnois*, nous pouvons développer 50,000 chevaux-vapeur.

M. Maurice Thériault. — Le député ne veut pas établir?

Enquête préalable

M. O. Drouin. — Je n'ai pas dit cela. Je n'étais pas par là sans faire une enquête. Je veux auparavant faire une enquête complète par une commission indépendante et sérieuse.

Des députés. — Nous aussi.

M. O. Drouin. — Nommez la commission.

M. W. Tremblay. — Arrêtez votre discours, on pourra la nommer.

M. Duplessis. — Les orateurs de l'opposition officielle et de l'opposition déguisée, s'ils veulent cesser leurs discours, nous pourrions passer nos lois.

M. J. Robinson et M. Emile Le Sage se lèvent en même temps.

Le Dr M. Trudel. — Je demanderais aux députés de laisser répondre l'orateur avant de lui poser de nouvelles questions.

M. Candide Rochefort. — Ce sont des farceurs.

M. O. Drouin. — Monsieur le Président, j'ai été condescendant. Je ne puis pas refuser aux députés la permission de m'interpeller, mais, mon Dieu, si on veut que je termine avant onze heures, qu'on me donne une chance.

Un député. — C'est long.

M. Drouin. — C'est long. Mais, c'est drôle, l'an dernier, il y a presque exactement un an, on aimait ça quand je faisais des discours. On me pose une foule de questions. Je ne suis pas capable de répondre à toutes, mais le noeud de la question, c'est que le cabinet, pour une raison ou pour une autre, ne veut pas, comme nous, la concurrence aux grosses compagnies.

Et maintenant, la Noranda et l'Abitibi.

Un député: Bon voyage.

La "Noranda"

M. Drouin. — La Noranda a un pouvoir au Témiscamie et en Abitibi de 20,000 à 23,000 chevaux-vapeur. Elle s'est adressée au gouvernement pour avoir le droit d'en développer 30,000 et de vendre l'électricité. Elle aurait fait concurrence à la Québec Northern qui est

la seule compagnie actuellement en Abitibi, à part quelques petites compagnies à La Sarre. Elle vend aux compagnies de mines \$0.50, le cheval-vapeur. A ses clients, elle impose des contrats perpétuels. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, la Noranda nous a demandé de faire concurrence à la Québec Northern. M. Murdoch est venu nous voir. On avait consulté des gens pour savoir ce qu'il fallait penser de l'établissement dans ce coin-là. On nous a dit: De grâce, n'allez pas vous installer là; ce serait un mauvais "test". C'est vrai que j'étais pour la Noranda, pour qu'elle fasse concurrence à l'autre compagnie, et réduire les taxes. J'ai déjà dit que je ne brûlerais pas ce que j'ai adoré, et que je n'adorais pas ce que j'ai brûlé. J'ai été pour faire concurrence à la Québec Northern par la Noranda jusqu'au jour où je me suis convaincu que, en égard à la politique générale du gouvernement en matière d'électricité, nous ne pouvions plus permettre à des compagnies de développer nos pouvoirs d'eau. Je réponds à la déclaration du premier ministre. Je parle de ses déclarations au café du Parlement, à M. Murdoch, en présence du ministre des mines et de M. Gagnon. C'est vrai qu'il a posé ces conditions. Je ne me suis jamais opposé à ces conditions-là.

"Take it or leave it"

M. O. Gagnon. — N'est-il pas vrai que le premier ministre a dit: Take it, or leave it?

M. Drouin. — Je n'ai jamais nié cela. Mais, je tiens aussi à ce qu'on ne nie pas que je n'ai jamais refusé ces conditions. Pendant tout le cours de l'automne dernier, j'ai cru sincèrement, consciencieusement, qu'il conviendrait d'accorder la faveur à la Noranda dans cette région. Si on veut que le premier ministre ait le bénéfice d'avoir imposé les conditions, je n'ai aucune objection, mais avec cette réserve. Le député de Témiscamie sait que moi, j'ai dit à M. Murdoch, que j'exigeais que les techniciens, les ingénieurs fussent des Canadiens-français.

M. Nil Larivière. — Mais, le député de Québec-Est admettra que le premier ministre a posé ses conditions?

«Ce qui se passe au cabinet»

M. Drouin. — Certainement. Mais, encore une fois, je ne me suis pas opposé à ces conditions-là, bien au contraire. On sait ce qui se passe dans les séances du cabinet, si on ne sait pas toujours ce qui se dit. Un principe est établi, on décide quelque chose, on fait préparer un arrêté ministériel, et ensuite, on peut le modifier suivant les conditions convenues.

Par la suite, j'ai changé d'opinion. Je me suis dit qu'étant donné la politique du gouvernement avec l'établissement possible il n'était pas justifiable de permettre à la Noranda de développer ces pouvoirs. J'aime bien mieux maintenant que ce soit le gouvernement qui développe la Noranda. C'est toujours ça.

M. Gagnon. — Je comprends que le député félicite le gouvernement?

M. Drouin. — Le ministre des mines est très intelligent. Il voudrait m'arracher des félicitations pour s'en servir dans la Beauce. Il me permettrait de ne pas tomber dans ce piège.

M. Gagnon. (souriant). — Je ne voudrais pas que l'honorable député se méprenne sur mes intentions; elles ne sont pas si noires. Je veux seulement montrer que nous ne sommes séparés que par de très légères divergences. (M. Drouin fait un signe négatif). Et que ce sont ces divergences qui nous ont donné le spectacle navrant du premier ministre et de son ancien collègue discutant comme ils l'ont fait tout à l'heure. Je tiens à dire que nous avons tous regretté, que nous regrettons tous son départ du cabinet.

M. Drouin. — Je crois le ministre sincère quand il a parlé du spectacle navrant. Mais, les divergences qui nous séparent ne sont pas légères.

M. Drouin. — Je voudrais bien dire quelque chose, si je savais que les ministres n'exploiteront pas cela dans la Beauce.

M. W. Tremblay. — Allez-y quand même.

M. Drouin. — Il y a dans tout ceci le point de vue du cabinet et le nôtre. Je ne suis pas d'accord avec le cabinet sur la compétition aux grandes compagnies, mais je dirai que quant à ce qui concerne le pouvoir de l'Abitibi, j'aime mieux que le pouvoir soit développé par le gouvernement que par la Noranda elle-même.

Nationalisme économique

La question de l'électricité n'est pas la seule qui soit importante, et quand le premier ministre dit cela, il a raison. C'est l'une des plus importantes, non pas seulement à cause des taxes, mais à cause du conflit social de la question. Le trust de l'électricité est le centre de la dictature économique, et pour casser les reines à cette dictature, il nous faut l'établissement des pouvoirs d'eau. Quant à l'aspect national de la question, je n'ai aucune hésitation à répéter ce que j'ai dit au manège — et les événements m'en ont convaincu — que dans la province, il est temps que nous ayons une politique de nationalisme économique.

Le mot est grand, mais je l'ai lancé déjà sans aucune hésitation. Il peut évoquer toutes sortes de choses; mais je n'en ai pas peur. Je n'ai aucune excuse à offrir en présentant ce mot aux autres ministériels. Nous sommes chez nous ici dans cette province, et il me reste assez de libéralisme dans le cœur et la pensée pour permettre qu'aucune minorité ne soit persécutée. Je n'ai aucun préjugé contre les autres races, et je n'en ai jamais eu contre les autres races qui habitent notre province. Je dis ceci

sans idée d'amener quoi que ce soit au détriment d'aucune minorité. Car, ce que je regrette quand je regarde à travers le monde, c'est que les minorités soient persécutées. Ceci dit, j'ajoute: Le Canada aux Canadiens, mais la province de Québec aux Canadiens français; les ressources naturelles aux Canadiens français, afin d'apporter aux mains des Canadiens français les pouvoirs d'eau par l'établissement.

Et les Anglois?

M. Duplessis: Si les Anglois de l'Ontario, les Anglois du Manitoba, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick, avaient les mêmes principes que le député de Québec-Est, s'ils préchaient les mêmes idées, et si les Anglois de l'île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Angleterre faisaient la même chose, où seraient les Canadiens français?

M. Drouin: Cette question du premier ministre a son importance. Dans la province de Québec, je suis un de ceux qui ont toujours cru à la bonne entente. Si cette question était acceptée par la province, elle contribuerait à nous laisser dans la pauvreté économique où nous sommes. Avec toute la déférence que j'ai pour les droits des minorités, je dis que nous sommes chez nous ici.

M. Duplessis. — Nous sommes chez nous non seulement dans la province de Québec, mais dans tout le Canada. (app. prolongé).

M. Drouin. — Le premier ministre a raison, mais on sait qu'il y a l'histoire des époques où un peuple doit se ressaisir et faire un examen de conscience que j'appellerais national. Nos pères nous ont conquis le sol; ils nous ont assurés nos libertés civiles, politiques, religieuses et nationales; mais quelle est donc la richesse économique de la race à laquelle j'appartiens? Depuis cinquante ans, on nous a dit: «Faites instruire vos enfants, faites-les des techniciens, et ils vont conquérir leur place dans l'industrie et le commerce. Nous leur avons donné cette instruction avec ce résultat qu'on ne leur accorde pas dans les développements des ressources naturelles la place que nous devons occuper. On a confié ces ressources à des gens qui ne sont pas de notre mentalité. Je suis prêt à donner aux autres minorités la place qui leur convient, mais où donc est notre place dans l'industrie?»

Les Anglois sont aussi chez eux ici

M. Duplessis. — Pour démontrer sommairement, bien sommairement, une petite partie de notre activité dans ce domaine depuis que le député de Québec-Est est parti du cabinet, je dirai que nous avons réussi à réorganiser la compagnie Price avec trois Canadiens français sur le bureau de direction; et, prochainement, il y aura un Canadien français sur le bureau de direction de l'International. Un Canadien français sera également nommé directeur de la Banque Royale. Les Anglois veulent nous rendre justice, mais ils n'endureront pas de provocations. Ils sont chez eux ici comme nous sommes chez nous. Pour l'amour de Dieu, M. l'orateur, pour l'amour de la paix sociale, laissons ces questions de côté, et n'essayons pas de rapetisser la mentalité de la race en commentant des actes qui provoqueront la persécution de nos frères des autres provinces. N'essayons pas de provoquer le désaccord et l'animosité entre les races à l'heure où des problèmes sérieux nécessitent la collaboration de tous les gens sincères, de tous les gens honnêtes à quelque religion ou à quelque race qu'ils appartiennent. (appl.)

"Êtes-vous sincère?"

M. Robinson. — Je vais poser une question au député de Québec-Est. Êtes-vous sincère dans vos remarques, et croyez-vous ce que vous dites, ou si vous avez pensé de soulever cette question à l'occasion des élections de la Beauce? Si vous êtes sérieux vous attirerez du mépris et de la disgrâce sur votre race, sur votre province, et c'est vous qui en porterez la responsabilité.

M. Drouin. — J'ai dit que le premier ministre semblait satisfait si, à un moment donné, l'un des nôtres est nommé directeur d'une compagnie forestière. On semble dire que nous sommes prêts à attendre encore. Ce n'est pas cela qu'il nous faut. Je dis que si nous n'attons pas les pouvoirs d'eau, jamais nous n'aurons le contrôle.

M. Duplessis. — Le député de Québec-Est dit que si nous n'avons pas l'établissement nous n'aurons pas le contrôle. Il a prétendu tout à l'heure qu'il faut de l'argent pour cela, et il a dit que l'argent appartenait aux Anglois. Alors, il aura besoin d'eux?

Nous resterons pauvres

M. Drouin. — L'argent appartient à l'Etat quand l'Etat a du courage. J'ai déjà dit que l'Hydro n'est pas une dépense, mais un placement qui rapporte. Je suis pour le respect des minorités, mais si nous n'avons pas un nationalisme économique, nous continuerons à rester pauvres. Et à rester dans la même situation pendant que les riches s'enrichissent. Les moins riches de gens qui ne sont pas de notre race. Prenons le cas de la jeunesse. Si nous donnons des pouvoirs à une compagnie et que des travaux sont entrepris, l'ingénieur est un Anglois, l'architecte également, l'entrepreneur, le gérant et souvent le médecin en chef. Nous obtenons les positions inférieures.

Nous devons entrer en possession de nos pouvoirs d'eau par l'établissement, et sans ce moyen, nous continuerons à mener la vie économique que nous avons menée. On continuera à nous faire laide la possibilité d'une réalisation qui ne viendra jamais. Nous avons besoin d'une politique économique, et elle viendra. Il nous faut une âme nationale, une culture intensifiée, une

La "Metropolitan Life"

Le rapport financier de la Metropolitan Life Insurance Company donne une idée de la situation économique de l'Amérique du Nord. Le soixante-dixième rapport annuel accuse une amélioration générale des affaires. Au cours de 1936, les 28,400,000 assurés de la compagnie ont augmenté leur capital en assurance de plus d'un milliard de dollars, ce qui porte à \$21,310,975,784 le total de l'assurance en vigueur, le plus élevé que la compagnie ait eu à enregistrer. L'année dernière, cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260, l'actif, à la fin de 1936, atteignait le montant de \$4,494,701,772.

M. Harry D. Wright, deuxième vice-président et gérant au Canada, a révélé, à propos des affaires de la compagnie, au Canada, que les versements faits en ce pays seulement, en 1936, aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires, atteignaient la somme de \$28,592,150. Il ajouta que, au cours des cinq dernières années, les compagnies ont distribué à la population du Canada plus de \$500,000 par jour. Le chiffre total de l'assurance-vie pratiquée par la compagnie, au Canada, atteint \$1,065,096,301. De ce montant \$592,861,421 sont dans la branche qui émet des polices de \$1,000 en montant; \$78,072,947 sont dans la branche collective qui assure des groupes d'employés; enfin, \$394,161,933 sont dans la branche industrielle. Les primes hebdomadaires ou mensuelles,

M. Wright a déclaré que les placements effectués par la Metropolitan, au Canada, ont été, au cours de l'année dernière, de \$270,965,007; il a aussi fait remarquer que la compagnie a obtenu, au Canada, l'an dernier, des résultats très satisfaisants.

Le rapport annuel indique que l'augmentation des assurances en vigueur, au Canada et aux Etats-Unis, dans le portefeuille de la compagnie, atteint le chiffre de \$1,041,626,208. Cette augmentation est manifeste dans toutes les branches. Actuellement, le montant total des capitaux assurés est de \$21,310,975,784. De ce montant, 51 pour cent, soit \$10,896,871,470 sont dans la branche ordinaire. La branche industrielle a pour sa part 34% soit \$7,175,974,709. Quant à la branche collective, elle a 15%, soit \$3,238,129,605.

En 1936, l'actif s'est accru de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,772. A cette même date l'excédent était de \$278,424,667; les fonds réservés pour les éventualités étaient de \$48,000,000.

Cinquante-neuf millions de dollars ont été versés en dividendes aux assurés. L'augmentation de \$259,899,260 et a atteint, le 31 décembre, la somme de \$4,494,701,77